



# NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

FIA de droit français

## **FCPE SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES**

**Rapport annuel**

du 01/01/2021 au 31/12/2021

**Conseil de surveillance**



# Présentation des intervenants

## Société de gestion

**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

N° d'Agrément AMF GP-90-009 - N° RCS PARIS 329 450 738  
43 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

## Teneur de comptes conservateur de parts

**NATIXIS INTEREPARGNE**

N° RCS PARIS 692 012 669  
30 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

## Dépositaire

**CACEIS BANK**

N° RCS PARIS 692 024 722  
1-3 place Valhubert - 75013 Paris

## Commissaire aux comptes

**KPMG AUDIT**

1 cours Valmy - 92923 Paris La Défense

## Déléataire comptable

**CACEIS FUND ADMINISTRATION**

N° RCS PARIS 420 929 481  
1-3 place Valhubert - 75013 Paris

## Contacts

Fructi Ligne : 02 31 07 74 00 (Coût d'un appel téléphonique non surtaxé)

*Ce document annuel est établi sous la responsabilité de la société de gestion, Natixis Investment Managers International.*



# Sommaire

	Page
<b>1. Rapport de Gestion</b>	<b>4</b>
<b>a) Politique d'investissement</b>	<b>4</b>
■ Environnement économique	
■ Evolution des marchés	
■ Politique de gestion	
<b>b) Informations sur l'OPC</b>	<b>17</b>
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
<b>c) Informations sur les risques</b>	<b>18</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
<b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>	<b>20</b>
<b>e) Loi Energie Climat</b>	<b>25</b>
<b>2. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>26</b>
<b>3. Frais et Fiscalité</b>	<b>36</b>
<b>4. Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>37</b>
<b>5. Comptes de l'exercice</b>	<b>42</b>
<b>6. Annexe(s)</b>	<b>67</b>



# 1. Rapport de Gestion

## a) Politique d'investissement

### ■ Environnement économique

La croissance mondiale a fortement rebondi en 2021 après le choc sans précédent enregistré début 2020 lié à la pandémie de Covid-19. Celle-ci s'est révélée plus forte que prévu en raison de l'amélioration de la situation sanitaire permise par la vaste campagne de vaccination dans les pays développés, le maintien de politiques budgétaires très expansionnistes mais plus ciblées et des politiques monétaires très accommodantes. Les chiffres de croissance annuelle très forts enregistrés sur l'année sont néanmoins à relativiser puisqu'ils résultent en partie d'un important effet de base et d'un net rattrapage après la plus forte récession depuis la deuxième guerre mondiale. La croissance a évolué au gré de l'apparition des différentes vagues de Covid-19 et des progrès réalisés sur le front de la vaccination. Ainsi, à la fin 2021, l'apparition du variant Omicron, beaucoup plus contagieux, a eu pour conséquence de peser à nouveau sur l'activité du secteur des services dans les pays ayant durci les mesures de restriction sanitaire et fait courir un risque sur l'activité en début d'année 2022.

L'offre n'a pas pu s'adapter aussi rapidement à la forte accélération de la demande consécutive à la réouverture des économies. Cela est intervenu alors que les stocks étaient à un bas niveau. Ceci a généré des tensions dans les chaînes d'approvisionnement, des pénuries de certaines matières premières et de composants, un manque de main d'œuvre dans certains secteurs ainsi que des problèmes logistiques pesant sur les prix des intrants et les coûts de production. A cela s'est ajoutée la nette hausse du prix de l'énergie en fin d'année ainsi que des prix alimentaires. Ces déséquilibres liés à la crise sanitaire se sont traduits par une forte accélération de l'inflation. Ces facteurs ont contraint certains pays émergents à relever leur taux afin de préserver la stabilité financière (à l'exception notable de la Chine et de la Turquie) alors que les banques centrales des pays développés ont poursuivi une politique monétaire très accommodante pour soutenir la reprise dans un contexte d'inflation perçue comme transitoire. Celles-ci ont néanmoins opéré un revirement en fin d'année en commençant à réduire leurs achats d'actifs (Etats-Unis) ou en l'annonçant pour début 2022 (zone Euro notamment) ou bien en relevant leurs taux directeurs (comme au Royaume-Uni).

Dans un contexte de nette amélioration des perspectives de croissance et de hausse des anticipations d'inflation, de nature à rendre les politiques monétaires moins accommodantes, les taux obligataires se sont tendus au cours de l'année 2021, après s'être établis sur de bas niveaux en 2020. Les marchés actions ont pour leur part fortement progressé sur l'année, portés par la nette amélioration des perspectives de croissance, le maintien du soutien des politiques budgétaire et monétaire, et la hausse des bénéfices des entreprises.

### ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

**Aux Etats-Unis, les mesures très volontaristes prises par le gouvernement ont permis à l'économie de dépasser, dès le 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, le niveau de PIB qui prévalait avant l'épidémie de Covid-19.** Les Etats-Unis ont bénéficié d'un nouveau plan de relance d'un montant de 900 milliards de \$, signé en décembre 2020 par Donald Trump, visant à venir en aide aux ménages, aux chômeurs et aux entreprises fragilisées par la crise du Covid-19. Le 11 mars 2021, le nouveau président, Joe Biden, a ratifié un plan de relance d'un montant de 1 900 Mrds de \$ (9% du PIB) axé sur la classe moyenne comprenant notamment le versement de chèques de 1 400 \$ par personne pour les ménages gagnant moins de 75 000 \$ par an.



# 1. Rapport de Gestion

Cela s'est traduit par une forte accélération de la consommation des ménages permettant une nette amélioration du marché de l'emploi, notamment dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs avec la levée des mesures de restriction. Des pénuries de main d'œuvre et des tensions salariales sont apparues dans certains secteurs.

Le nouveau président a également annoncé, le 31 mars, un plan sur les infrastructures d'un montant de 2 200 Mrds de \$ et, le 28 avril, un plan pour les familles, d'un montant de 1 800 Mrds de \$. Face aux réticences des républicains, le plan d'infrastructures ne concernera finalement que les infrastructures physiques et le montant a été limité à 1 200 Mrds de \$ sur 8 ans, dont 550 Mrds de dépenses nouvelles. Les autres mesures, infrastructures sociales et lutte contre le changement climatique, ont fait l'objet d'une procédure de réconciliation. Celle-ci vise leur adoption par le Congrès en se passant du soutien des Républicains. D'un montant initial de 3 500 Mrds de \$, ce plan, connu sous le nom de Build Back Better, a été significativement revu à la baisse pour passer à 1 700 Mrds de \$ sur 10 ans. En raison de dissensions au sein du parti démocrate, son adoption restait toujours en suspens en fin d'année.

**En zone Euro, la croissance a fortement rebondi pour permettre au PIB de s'approcher du niveau qui prévalait avant crise au 3<sup>ème</sup> trimestre.** La situation s'est révélée contrastée entre les pays en fonction de l'importance du secteur touristique et des marges de manœuvre des gouvernements pour adopter des mesures de relance. Dans ce contexte, l'Espagne s'est révélée à la traîne, son PIB demeurant à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre près de 6% inférieur au niveau d'avant crise compte tenu de sa forte dépendance au secteur touristique. L'économie allemande a quant à elle été affectée par sa forte dépendance aux exportations chinoises, dont l'économie ralentit, et l'importance du secteur de l'automobile particulièrement touché par les pénuries de semi-conducteurs. Au 3<sup>ème</sup> trimestre, le PIB de l'Allemagne dépassait légèrement celui d'avant crise et le PIB français le retrouvait.

En décembre, les enquêtes réalisées auprès des chefs d'entreprises ont révélé le maintien d'une activité soutenue mais en ralentissement par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre. Si l'activité dans le secteur manufacturier restait robuste, en dépit de la poursuite des tensions sur les chaînes d'approvisionnement, le secteur des services a été affecté dans certains pays par la mise en place de mesures strictes de restrictions sanitaires pour faire face à la forte résurgence de l'épidémie (notamment en Allemagne, en Autriche et aux Pays-Bas).

Le plan de relance européen, adopté par les 27 chefs d'Etat le 21 juillet 2020, constitue une véritable avancée vers davantage d'intégration et de solidarité entre les pays de la zone Euro. D'un montant total de 800 milliards d'euros jusqu'en 2026, une part significative sera versée sous forme de subventions (338 Mrds), donc non remboursées par les Etats bénéficiaires, aux pays les plus affectés par la crise : Espagne et Italie en tête. Le reste prendra la forme de prêts à des taux avantageux. Afin de bénéficier de ces fonds, les pays ont présenté à la Commission européenne (CE) des plans de relance et de résilience comprenant un certain nombre de critères en matière d'investissements dans la transition énergétique et numérique ainsi que l'adoption de réformes structurelles. Si les pays ont sollicité l'ensemble des subventions, seules l'Italie, la Grèce et la Roumanie ont demandé la totalité de l'enveloppe de prêts. Les premiers versements de l'Union Européenne (UE) ont commencé en août et ont concerné des préfinancements correspondant à 13% des fonds demandés. Par la suite, les versements seront conditionnés à l'atteinte des cibles en matière d'investissements publics et de réformes adoptées. En décembre, l'Espagne a été la première économie à solliciter un premier versement ayant recueilli un avis favorable de la CE. Afin de financer ce plan de relance, la Commission européenne a commencé en juin 2021 ses emprunts massifs sur les marchés obligataires au nom de l'ensemble des pays européens. Ils ont fait l'objet d'une forte demande de la part des investisseurs.



# 1. Rapport de Gestion

**Le Royaume-Uni a également connu une nette reprise, après avoir enregistré en 2020 sa plus forte récession depuis 300 ans suite à la crise du Covid-19.** Le PIB restait encore à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 inférieur de 1.5% par rapport au niveau d'avant crise. Cela s'est opéré alors que le Royaume-Uni a quitté l'Union Européenne, le 31 décembre 2020 à minuit, à la fin de la période de transition. Après des mois de négociations difficiles, Londres et Bruxelles se sont finalement entendus sur un accord commercial, le 24 décembre 2020, permettant ainsi d'éviter l'instauration de droits de douanes et de quotas sur les échanges de biens. Mais en quittant le marché unique, des contrôles douaniers et autres formalités sont désormais nécessaires ainsi que des taxes supplémentaires. Cela limite la fluidité des échanges avec son principal partenaire commercial et engendre des coûts supplémentaires pour les entreprises, impactant la croissance britannique déjà lourdement pénalisée par la crise du Covid-19. Les exportations vers l'Union Européenne se sont ainsi effondrées sur les 2 premiers mois de l'année 2021 par rapport à la même période de 2020 ainsi que les importations en provenance de l'UE. Par ailleurs, aucune disposition n'a été prise concernant notamment les services financiers qui représentent une part significative de la croissance britannique (7% du PIB). En juillet 2021, Boris Johnson a signifié à l'Union Européenne qu'il souhaitait renégocier le protocole Nord irlandais, élément clé de l'accord de divorce permettant d'éviter l'apparition d'une frontière physique entre l'Irlande du Nord et la république d'Irlande, en raison des difficultés pour appliquer ce dispositif et des tensions qu'il engendre en Irlande du Nord. Certaines demandes du gouvernement britannique sont inconciliables avec les règles de l'Union Européenne. Face à l'impasse des négociations menées avec l'UE en novembre, le Royaume-Uni a menacé de déclencher l'article 16 du protocole irlandais et d'en enlever certaines dispositions. Face à l'intensification des tensions, l'UE a prévenu : elle pourrait adopter des mesures de représailles allant jusqu'à la suspension de l'accord de libre-échange remettant ainsi au goût du jour le risque de hard Brexit.

**La divergence entre les pays émergents et les pays développés s'est accentuée au cours de l'année** en raison de la faible disponibilité de vaccins et de marges de manœuvre beaucoup plus réduites des politiques monétaires et budgétaires. Certains d'entre eux n'ont eu d'autre choix que de relever leurs taux directeurs afin de préserver leur stabilité financière alors que leur économie commençait à ralentir nettement.

**En Chine, la croissance a sensiblement ralenti après avoir été l'une des rares économies à ne pas avoir connu de récession en 2020.** Celle-ci a été affectée notamment par la résurgence de l'épidémie au cours de l'été puis à la fin 2021, l'amenant à instaurer des mesures de confinement dans certaines provinces, et en raison de la répression menée par le gouvernement dans certains secteurs. A cela s'est ajouté le fort ralentissement du marché de l'immobilier consécutif aux mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la campagne de lutte contre les inégalités de revenus décidée par le président Xi Jinping. Cela s'est traduit par une baisse des prix de l'immobilier fragilisant les promoteurs les plus endettés comme Evergrande. Les craintes sur l'activité ont conduit la banque centrale chinoise à assouplir sa politique monétaire en réduisant à deux reprises le taux des réserves obligatoires.

**L'année a été marquée par une forte accélération de l'inflation.** Celle-ci résulte d'ajustements importants après le choc sans précédent sur l'activité et la demande mondiale en 2020. Lors de la réouverture des économies, l'offre n'a pas pu s'ajuster aussi rapidement à la forte accélération de la demande. Il y a donc un fort effet de base lié à la nette baisse des prix courant 2020. A cela s'est ajoutée la hausse des coûts liée aux perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, aux pénuries de certaines matières premières, aux difficultés logistiques. Si des tensions salariales sont apparues dans certains secteurs aux Etats-Unis, cela n'a pas été le cas au niveau de l'ensemble de l'économie. La zone Euro a en outre fait face à une crise énergétique durant l'automne.



# 1. Rapport de Gestion

Les prix du gaz naturel et de l'électricité ont fortement augmenté en raison notamment d'un manque d'investissement dans le secteur, des difficultés d'approvisionnement en gaz russe et des conditions météorologiques. En zone Euro, l'inflation s'est ainsi établie à 5% en décembre 2021, contre -0.3% il y a un an, la moitié étant liée à la hausse des prix de l'énergie. L'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) a également nettement accéléré pour dépasser les 2% en novembre et s'établir à 2.6% en décembre. Aux Etats-Unis, des facteurs plus persistants sont également à l'œuvre au travers de la forte hausse des prix du logement. L'inflation s'est ainsi accélérée à 7% en décembre, au plus haut depuis 40 ans, contre 1.4% il y a un an, près d'un tiers étant expliqué par la hausse du prix de l'énergie. L'inflation sous-jacente s'est quant à elle accélérée à 5.5% en décembre, contre 1.6% il y a un an, sous l'effet principalement de la nette hausse du prix des biens suite au plan de relance de Biden. Ces pressions inflationnistes devraient progressivement s'atténuer courant 2022 avec l'ajustement graduel de l'offre à la demande.

**Les banques centrales des pays développés ont maintenu des politiques monétaires très accommodantes pendant une grande partie de l'année avant d'opérer un revirement en fin d'année.**

**Aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale a laissé ses taux proches de zéro et poursuivi ses achats d'actifs** au rythme de 120 Mrds de \$ par mois jusqu'en octobre. Compte tenu des progrès très significatifs réalisés sur le front de l'emploi et de l'inflation, la Fed a progressivement préparé les marchés à l'annonce d'un « tapering » graduel (réduction de ses achats d'actifs) à partir du mois de juin. Cette annonce a été faite le 3 novembre, la Fed annonçant une réduction de ses achats de 15 Mrds de \$ par mois pour les porter à 105 Mrds. Le 15 décembre, la Fed a décidé d'accélérer son tapering pour en doubler le rythme à 30 Mrds de \$ par mois et continuer de les réduire graduellement par la suite. Cela laisse présager d'un arrêt de ses achats non plus à la fin juin mais dès la fin du mois de mars 2022. Les prévisions de taux des différents membres du comité de politique monétaire ont également été revues en hausse laissant présager 3 hausses de taux en 2022. Cela laisse présager d'une normalisation plus rapide que prévu de la politique monétaire américaine.

**La Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi sa politique monétaire très accommodante.** Elle a maintenu ses taux à des niveaux historiquement bas (0% pour le taux de refinancement, -0.50% pour le taux de dépôt et 0.25% pour le taux de prêt marginal) et continué ses achats d'actifs au travers de ses deux programmes. Elle a poursuivi ses achats de 20 Mrds d'euros par mois dans le cadre du programme d'achats d'actifs financiers (APP) ainsi que ceux réalisés dans le cadre du plan d'achats d'urgence pour faire face à la pandémie (PEPP). Ce programme, lancé le 18 mars 2020, a été renforcé et prolongé en décembre 2020 pour être porté à 1 850 milliards d'euros au moins jusqu'à mars 2022. Les opérations de refinancement ciblées à des conditions très attractives se poursuivent jusqu'en juin 2022, afin d'inciter les banques à maintenir leurs prêts au secteur privé.

Compte tenu des progrès réalisés en matière de croissance et d'inflation, la BCE a annoncé comme attendu, le 16 décembre, un ralentissement graduel de ses achats. Cela s'opèrera dans un 1<sup>er</sup> temps par l'arrêt du PEPP à la fin mars 2022. Pour éviter une réduction brutale, elle a décidé d'accroître temporairement les achats réalisés dans le cadre de l'APP pour les porter à 40 Mrds d'euros par mois au 2<sup>ème</sup> trimestre 2022, 30 Mrds d'euros par mois au 3<sup>ème</sup> trimestre et revenir au rythme de 20 Mrds d'euros par mois au 4<sup>ème</sup>. La flexibilité offerte par le PEPP en termes de pays, de titres et de temps s'opèrera via le réinvestissement des tombées du PEPP. La durée de ces réinvestissements a par ailleurs été prolongée d'un an jusqu'à fin 2024 au moins. Dans ce cadre, la BCE pourra également réaliser des achats de titres grecs supérieurs aux renouvellements des remboursements pour éviter une interruption brutale de ces derniers. A la fin décembre 2021, la BCE a acheté 1 581 Mrds d'euros dans le cadre du PEPP et ralentira ses achats au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.



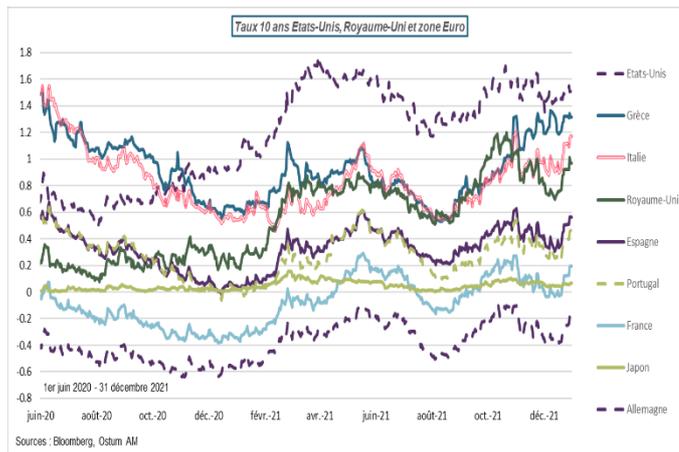
# 1. Rapport de Gestion

**Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre (BoE)** a poursuivi une politique monétaire très accommodante une bonne partie de l'année, via le maintien de taux historiquement bas et ses achats d'actifs financiers, avant de surprendre les marchés à partir du mois de septembre. Lors de la réunion du 23 septembre, la BoE a laissé sa politique inchangée mais 2 membres sur 9 ont voté en faveur d'un arrêt du programme d'assouplissement quantitatif laissant présager d'une normalisation plus rapide que prévu de la politique monétaire. Elle a encore créé la surprise, le 16 décembre, en décidant de relever ses taux de 15 points de base, à 0.25%, et devenir ainsi la première des grandes banques centrales à normaliser sa politique monétaire.

## MARCHÉS FINANCIERS

**Les taux obligataires se sont tendus de part et d'autre de l'Atlantique en raison de l'amélioration des perspectives de croissance et de l'anticipation d'une inflation plus élevée de nature à conduire les banques centrales à rendre leur politique monétaire moins accommodante.**

**Aux Etats-Unis,** les taux se sont nettement tendus au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, et ceci dès le début du mois de janvier, suite à la victoire des démocrates aux élections sénatoriales. Cela permet au nouveau président, Joe Biden, de bénéficier d'une courte majorité au Congrès pour passer ses vastes plans de relance. L'anticipation d'une hausse des besoins de financement du Trésor américain a ainsi généré des tensions sur les taux. Celles-ci se sont accrues en février suite à l'annonce puis à la ratification, le 11 mars, d'un plan de relance de 1 900 Mrds de dollars.



D'avril à août, les taux longs américains se sont sensiblement détendus en raison notamment du message rassurant de la Fed sur le caractère transitoire de l'accélération de l'inflation.

Les taux longs sont repartis à la hausse de la mi-septembre à la mi-octobre. Cela n'a pas été lié à la réunion de la Fed, qui comme attendu a bien préparé les marchés à l'annonce prochaine d'un tapering, mais plutôt à celle de la Banque d'Angleterre qui a fait craindre une normalisation plus rapide que prévu de sa politique monétaire lors de la réunion du 23 septembre. Parmi les 9 membres, 2 ont voté contre le prolongement du programme d'achats d'actifs financiers. Cela a été suivi de discours très hawkish de nombreux membres de la BoE laissant craindre une hausse de ses taux dès la réunion de novembre, ce qu'elle n'a pas fait. Les taux longs ont ainsi commencé à se détendre à partir du 2 novembre, la BCE insistant sur le maintien d'une politique monétaire très accommodante, la Fed annonçant son tapering graduel (-15 Mrds de \$ par mois) comme attendu, tout en indiquant qu'elle resterait patiente avant de remonter ses taux, et enfin la BoE ayant décidé de laisser sa politique monétaire inchangée tant sur les taux (7 votes contre 2) que sur le QE (6 votes contre 3).



# 1. Rapport de Gestion

En dépit de l'annonce d'une accélération du tapering par la Fed, lors de la réunion du 15 décembre, et de 3 hausses de taux prévues en 2022, les tensions sur les taux longs américains ont été limitées fin décembre en raison de l'échec du gouvernement à faire adopter le plan « Build Back Better ». De la sorte, après avoir culminé à 1.74% le 31 mars, pour retrouver les niveaux atteints en janvier 2020, le taux à 10 ans américain a clôturé l'année 2021 à 1.51%. Sur l'ensemble de l'année, il s'est tendu de 60 points de base (pdb).

**En zone Euro**, les taux ont subi par effet de contagion les tensions qui se sont opérées sur les taux américains au début de l'année 2021. L'ampleur a été beaucoup plus réduite compte tenu de perspectives de croissance et d'inflation plus faibles et de la présence accrue de la BCE sur le marché obligataire.

A partir de la mi-mai 2021 jusqu'au mois d'août, les taux se sont sensiblement détendus dans le sillage des taux américains. Ainsi, après avoir atteint brièvement le niveau de -0.10% pour le 10 ans allemand et 0.29% pour le 10 ans français, le 18 mai, les taux ont baissé pour clôturer respectivement à -0.50% et -0.16%, le 5 août.

Par la suite, des tensions se sont opérées sur les taux européens en raison notamment de discours un peu plus « hawkish » de certains membres de la BCE consécutifs à la nette accélération de l'inflation. Ces tensions se sont intensifiées après la réunion de la Fed (le 21 septembre), préparant les marchés à l'annonce prochaine d'un « tapering », et surtout de la Banque d'Angleterre (le 23 septembre).

Après une détente d'octobre à novembre, des tensions sont réapparues à la mi-décembre suite aux réunions des grandes banques centrales annonçant des politiques monétaires moins accommodantes et notamment une réduction graduelle des achats d'actifs de la BCE.

Le 31 décembre, le 10 ans allemand a ainsi clôturé à -0.18% et le 10 ans français à 0.20%, soit une hausse de 39 pdb et 54 pdb respectivement sur l'année.

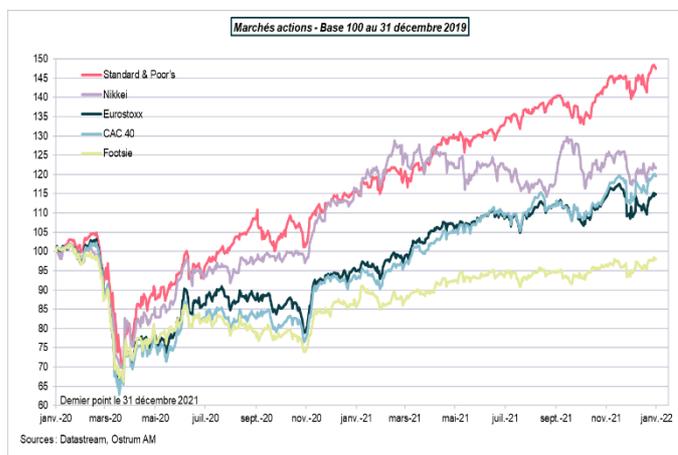
**Les taux des pays périphériques** ont bénéficié des achats massifs de la BCE dans le cadre du PEPP, des premiers versements de l'Union Européenne dans le cadre de Next Generation EU à partir du mois d'août puis de la recherche de rendement de la part des investisseurs. En Italie, les investisseurs ont également été rassurés par l'arrivée de Mario Draghi à la tête du gouvernement, le 12 février 2021, après l'éclatement de la coalition au pouvoir. Cela a permis au spread italien (écart de taux 10 ans par rapport à l'Allemagne) de s'établir à 90 pdb. Des tensions se sont néanmoins opérées sur les spreads au cours du dernier trimestre. Dans un premier temps, la forte volatilité sur les taux, fin septembre début octobre, a déclenché des opérations de déblocage de positions. Par la suite, les investisseurs se sont inquiétés de la perspective de l'arrêt du PEPP à la fin mars 2022 ce qui s'est notamment traduit par un écartement du spread de la Grèce et de l'Italie. L'annonce d'une transition graduelle via l'APP, de la flexibilité des achats au travers des réinvestissements et de la possibilité d'acheter des titres grecs au-delà des renouvellements de remboursements a rassuré les investisseurs. Le spread grec, qui s'était élargi jusqu'à 170 pdb le 9 décembre, a clôturé l'année à 150 pdb, contre 120 pdb un an auparavant. Le spread italien est resté quant à lui autour des 135 pdb en fin d'année, à comparer à 110 pdb fin 2020. Les investisseurs ont intégré les moindres achats de la BCE mais aussi le risque politique lié à l'élection présidentielle début 2022. Les craintes résident dans le fait que Mario Draghi, l'actuel premier ministre, soit élu président. Si cela donne lieu à des élections législatives anticipées, le risque est que le nouveau gouvernement ne soit pas aussi enclin à mettre en œuvre les réformes et investissements à réaliser dans le cadre de Next Generation EU ce qui générerait un risque sur les perspectives de croissance, de déficit et de dette publique.



# 1. Rapport de Gestion

**Les marchés actions ont fortement progressé bénéficiant du net rebond de la croissance, lié aux politiques de soutien monétaire et budgétaire, ce qui a permis une forte hausse des bénéfices des entreprises.**

Les marchés actions ont été portés par l'avancée de la campagne de vaccination dans les pays développés, permettant d'éviter des formes graves de Covid-19 et l'adoption de mesures sanitaires strictes, le maintien de politiques monétaires très accommodantes et de politiques budgétaires volontaristes comme le plan Biden et les premiers versements de Next Generation EU. Cela s'est traduit par une nette amélioration des perspectives de croissance et des bénéfices des entreprises. Les marchés ont fait fi des risques liés à l'apparition de nouveaux variants plus contagieux, de la nette accélération de l'inflation, des perturbations dans



les chaînes d'approvisionnement et du manque de main d'œuvre dans certains secteurs. En septembre, néanmoins, les craintes de défaut du promoteur chinois Evergrande, l'accélération de l'inflation et le durcissement de ton de certaines banques centrales, la Banque d'Angleterre plus particulièrement, ont pesé ponctuellement sur les indices boursiers, avant qu'ils ne reprennent rapidement leur progression. Fin novembre, début décembre, c'est l'annonce de la découverte du variant Omicron qui a temporairement affecté les marchés actions.

Au total, en 2021, l'indice S&P a progressé de 26.9% sur l'année, l'indice Eurostoxx 50 de 21% et le CAC 40 de 28.9%. Au Royaume-Uni, l'indice Footsie 100 a augmenté de 14.3% sur l'année pour rester inférieur au niveau d'avant crise. Cette moindre performance est attribuable notamment au fait que le Royaume-Uni a été parmi les pays développés l'économie la plus affectée par la crise du Covid-19. A cela ce sont ajoutées l'incertitude et les conséquences du Brexit. Au Japon, l'indice Nikkei a progressé de seulement 4.9% affecté notamment par le ralentissement à l'œuvre en Asie et plus spécifiquement de l'économie chinoise.

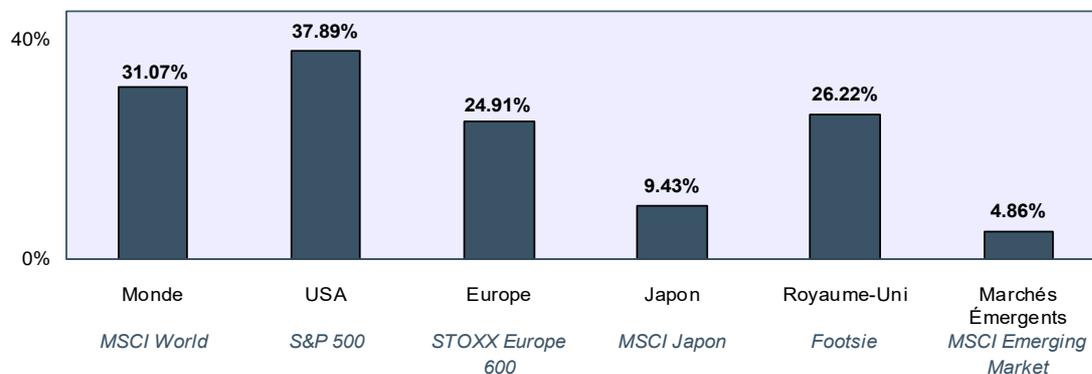


# 1. Rapport de Gestion

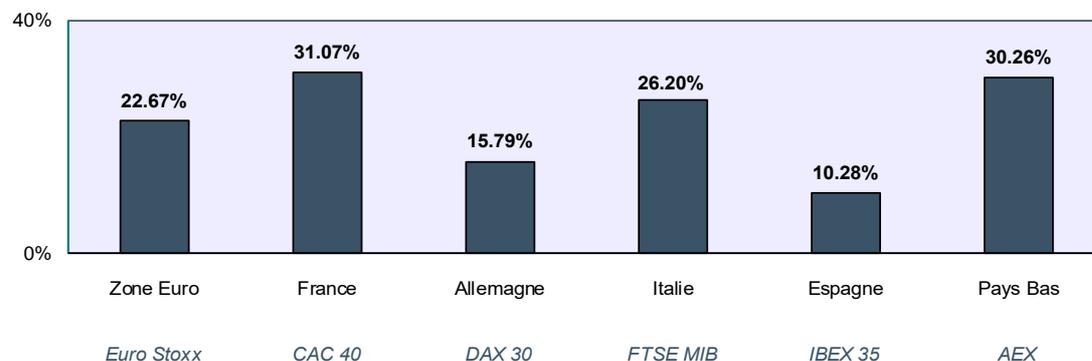
## ■ Evolution des marchés

### ■ Actions

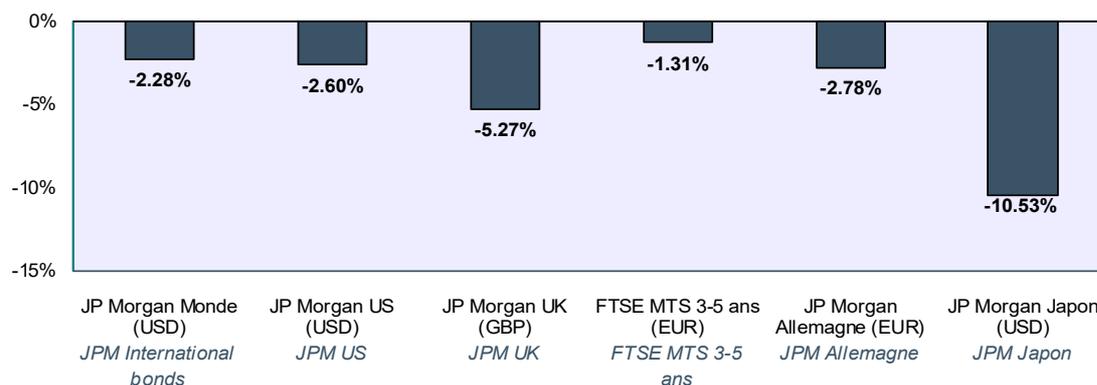
Du 31/12/2020 au 31/12/2021



Les performances sont calculées en euros, dividendes nets réinvestis



### ■ Obligations



Les performances sont calculées au cours de clôture

### ■ Monétaire

Taux interbancaire 3 mois	31/12/2021 (en %)	31/12/2020 (en %)
Zone Euro	-0.57	-0.55
Royaume-Uni	0.26	0.03
USA	0.21	0.24
Japon	0.07	0.08



# 1. Rapport de Gestion

## ■ Politique de gestion

L'actif du FCPE « Sélection Mirova Actions Internationales » est investi en totalité et en permanence en part (LU2102402687) de son OPC maître « Mirova Global Sustainable Equity Fund » et, à titre accessoire, en liquidités.

## Environnement de marché

Dans l'ensemble, 2021 a été une année très positive pour les investisseurs en actions internationales, ponctuée toutefois par des niveaux élevés de volatilité. La faiblesse des taux d'intérêt et le soutien des banques centrales par le biais de programmes de rachat d'obligations ont engendré une offre de monnaie pratiquement illimitée pour l'économie et les marchés, entraînant une hausse des valorisations sur les marchés actions, en particulier dans les secteurs à forte croissance et le marché américain en général. L'inflation et les craintes d'une fin prochaine de cet environnement favorable de faibles taux ont suscité une rotation sectorielle et des styles en 2021. Ce sont les entreprises du secteur de l'énergie traditionnelle et les banques qui en ont le plus bénéficié, un effet renforcé par la hausse des prix du pétrole et des taux d'intérêt. Les valeurs des énergies renouvelables ont nettement sous-performé, après avoir entamé l'année avec des valorisations relativement élevées. La concurrence accrue des compagnies pétrolières et gazières, conjuguée à des problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement (inflation des prix des matières premières et problèmes de transport), a eu un impact négatif sur les marges dans le secteur de l'éolien, et les propositions de réglementation moins favorables en Californie ont pesé sur les entreprises d'énergie solaire. Les valeurs de croissance ont enregistré des résultats globalement solides, mais nous avons également constaté que de nombreuses grandes valeurs technologiques n'étaient pas non plus à l'abri des problèmes d'inflation salariale et de chaîne d'approvisionnement.

Dans le monde réel, les catastrophes naturelles ont provoqué des tragédies humaines et économiques. Les incendies en Europe du Sud et en Californie, les inondations en Allemagne, en Autriche et en Belgique et l'ouragan Ida sont des exemples marquants des catastrophes liées au changement climatique survenues cette année, avec un coût économique combiné dépassant largement les 100 milliards de dollars. Les marchés n'ont pas cillé, du moins jusqu'au mois de septembre, quand il est devenu clair que le promoteur immobilier chinois China Evergrande, un groupe comptant 260 milliards de dollars d'endettement, était en difficulté financière ; les craintes d'un nouveau scénario à la Lehman ont déclenché une correction rapide des cours des actions à l'échelle mondiale. Ailleurs sur le marché, les prix du pétrole et du gaz ont poursuivi leur progression, la demande ayant augmenté sans que l'offre la suive sur cette trajectoire. Cela a même provoqué des faillites dans le secteur britannique des utilities. Le manque de chauffeurs dans le secteur des transports et le déficit général en employés dans de nombreuses industries ont entraîné des pénuries et une inflation salariale. Malgré tous ces aléas, la croissance 2021 des bénéfices des marchés développés a été, en moyenne, supérieure aux attentes, propulsant les marchés actions internationaux à des niveaux historiquement élevés en novembre. Toutefois, l'année s'est terminée comme elle avait commencé, avec une forte volatilité, certaines économies se trouvant à nouveau aux prises avec le confinement en raison des inquiétudes entourant le variant Omicron de la COVID-19.



# 1. Rapport de Gestion

## Performance de la stratégie

### Vue d'ensemble

Fin décembre 2021, le Mirova Global Sustainable Equity Fund R/A (EUR) avait sous-performé les marchés mondiaux (représentés par l'indice MSCI World Index Net Total Return EUR) depuis le début de l'année. Le fonds a gagné 25,80 %, sous-performant l'indice MSCI World Net Total Return EUR, en hausse de 31,07 %.

La sous-performance de la stratégie en 2021 s'explique par plusieurs facteurs. La stratégie a mis l'accent sur l'investissement dans des entreprises exposées positivement à des tendances durables à long terme, ce qui entraîne une exposition moins cyclique par rapport au marché dans son ensemble. La stratégie n'est pas exposée à l'énergie traditionnelle et sous-pondère les valeurs financières, en particulier les grandes banques, car l'équipe ne considère pas ces sociétés comme étant positivement exposées aux tendances durables. L'énergie et les valeurs financières ont enregistré des performances très solides au cours de l'année et l'absence d'exposition a nui à la performance relative.

1. D'un point de vue géographique, la stratégie sous-pondère les États-Unis. Cette allocation régionale est dictée par les valorisations bottom-up ; les États-Unis entament leur 12<sup>e</sup> année de surperformance des marchés internationaux et l'équipe continue d'identifier des opportunités plus attractives en dehors du pays.

2. Les valeurs d'énergies alternatives Orsted et Vestas se sont inscrites en forte baisse au cours de l'année. Compte tenu des perspectives solides de l'environnement de la demande à long terme pour les énergies renouvelables, en particulier l'éolien offshore, ainsi que des avantages compétitifs durables dont bénéficient les deux sociétés, l'équipe les conserve en toute confiance. Bien que la concurrence ait augmenté, l'analyse actualisée des valorisations intégrant une concurrence nettement accrue sur leurs marchés montre que les deux actions se négocient avec des décotes importantes par rapport à leur valeur intrinsèque.

### Positionnement du portefeuille

Le portefeuille investit dans des sociétés offrant des solutions bénéficiant et/ou censées bénéficier des transitions démographiques, technologiques, environnementales et de gouvernance à même de transformer les environnements économiques et sociétaux mondiaux au cours de la prochaine décennie.

Sur le plan géographique, le portefeuille continue de privilégier les valeurs européennes, tout en étant sous-pondéré sur les valeurs américaines. Ce biais résulte d'une analyse fondamentale ascendante (bottom-up) à l'issue de laquelle les titres aux valorisations plus attractives actuellement identifiés par l'équipe ne proviennent pas des États-Unis, compte tenu de la sous-performance du pays au regard des marchés internationaux depuis 2011. En matière d'exposition sectorielle, le portefeuille n'est actuellement pas exposé au secteur de l'énergie (extraction de gaz et de pétrole) ni à celui de l'immobilier, et il est sous-pondéré sur les valeurs financières. Cela est dû principalement au niveau de valorisation (immobilier) et à l'approche thématique et durable de l'équipe. Dans la mesure où des tendances comme la numérisation de notre économie, qui a connu une forte croissance à la suite de la COVID-19, devraient poursuivre une forte expansion, et où le secteur de la santé devrait être de plus en plus soutenu en réponse à la COVID-19 à court terme, et du fait du vieillissement de la population et de l'attention continue portée à la santé et au bien-être à long terme, le portefeuille reste surpondéré sur les secteurs des technologies et de la santé. Nous sommes également sous-représentés dans le secteur plus défensif des biens de consommation de base, cette position étant, dans une certaine mesure, compensée par une surpondération sur les matières premières (principalement des ingrédients alimentaires naturels).



# 1. Rapport de Gestion

Dans la mesure où de nombreux pays maintiennent leur engagement à limiter le réchauffement climatique en dessous de 2 degrés Celsius, nous pensons que le changement climatique restera un moteur du débat politique et que le portefeuille continuera de se détourner des énergies fossiles pour privilégier les énergies renouvelables et les entreprises promouvant l'efficacité énergétique. L'équipe continue de marquer une préférence pour les entreprises dotées de bilans solides, d'équipes dirigeantes robustes et d'une exposition positive aux tendances durables à long terme.

- Au cours du premier trimestre 2021, l'équipe de gestion s'est allégée de plusieurs titres dont les valorisations n'ont pas autant progressé que souhaité après la forte hausse des actions, notamment Signature Bank, Aptiv, Novo Nordisk et Alphabet. Le produit de ces ventes a été utilisé pour renforcer Takeda, le groupe pharmaceutique japonais, ainsi que la société technologique Adobe. Elle a également engagé des positions sur :
  - NVIDIA Corp., une société de semi-conducteurs « fabless » spécialisée dans la conception de solutions informatiques visuelles, en d'autres termes les processeurs graphiques (GPU).
  - Eli Lilly & Co., une compagnie pharmaceutique internationale basée aux États-Unis. Elle possède un large portefeuille de produits comprenant des thérapies de premier plan et un solide pipeline de développement sur l'endocrinologie (diabète et obésité), l'oncologie (cancer du sein), l'immunologie et la neurologie (maladie d'Alzheimer).
- Au cours du premier trimestre 2021, l'équipe de gestion a clôturé ses positions dans Chr. Hansen Holding A/S, Coloplast et Danoneet et a renforcé Bright Horizons et NVIDIA.
- Au troisième trimestre 2021, l'équipe de gestion a renforcé sa position dans AIA Group Ltd. AIA est le leader du marché asiatique de l'assurance-vie avec des activités dans plus de 15 pays d'Asie. Il bénéficie d'un positionnement unique pour tirer parti des opportunités structurelles à long terme liées à la croissance démographique, à la croissance des revenus et à la baisse de la pénétration de l'assurance-vie dans les pays asiatiques. Le cours de son titre a récemment été pénalisé, en partie par les nouvelles inquiétudes liées au variant Delta, et sa valorisation est devenue plus attractive, offrant une excellente occasion à l'équipe de gestion de renforcer cette position.
- En novembre, l'équipe de gestion a clôturé sa position dans Alphabet Inc., allégé sa position dans Nvidia Corp. et renforcé Ball Corp., Mastercard, Ecolab, Eli Lilly et Oracle.
- En décembre, elle a clôturé sa position dans Eaton Corp. et initié de nouvelles positions dans Iberdola, MercadoLibre, Sunrun et Xylem.

## Perspectives de la stratégie

2022 s'annonce comme une nouvelle année à la fois positive et volatile. Tandis que l'économie mondiale devrait poursuivre sa reprise, de nombreuses incertitudes demeurent, sans réelle amélioration en vue dans les six mois à venir. La COVID-19, l'inflation et la chaîne d'approvisionnement, l'action des banques centrales et les questions géopolitiques (Russie/Ukraine et États-Unis/Chine) devraient être les principales sources de mauvaises nouvelles pour les marchés actions.

Le variant Omicron est à l'origine d'une hausse des cas de COVID-19, dépassant les pics précédents dans la plupart des pays, malgré des taux de vaccination plus élevés. La gravité du variant n'est pas encore pleinement connue, mais le fait qu'il soit bien plus contagieux que les précédents devrait accroître les pressions sur les systèmes de santé, ce qui pourrait conduire de nombreux pays à prendre des mesures restrictives. Alors que de nombreux secteurs se sont désormais adaptés au télétravail, d'autres ont besoin que les clients et les employés soient sur place pour fonctionner correctement, et en ressentiront sans aucun doute les conséquences financières.



# 1. Rapport de Gestion

À terme, nous devons apprendre à vivre avec la présence de la COVID-19, mais même si la situation revient à un certain niveau de normalité, de nombreux secteurs qui ont été les plus touchés pourraient avoir du mal à obtenir et conserver suffisamment d'employés, et s'ils y parviennent, cela se fera au prix de salaires beaucoup plus élevés. Les pénuries sur le marché du travail signifient qu'il n'y aura pas seulement une guerre des talents, mais aussi une forte concurrence pour les salariés en général. L'inflation des salaires exercera une pression sur les marges, en particulier dans les secteurs où les salaires sont traditionnellement relativement faibles, ce qui signifie que la reprise économique attendue pourrait ne pas se traduire par une croissance des bénéfices similaire. Les problèmes d'inflation et de chaîne d'approvisionnement (goulots d'étranglement dans la production et le transport) devraient s'atténuer quelque peu au second semestre 2022, mais leur impact négatif devrait néanmoins continuer de peser sur la croissance du chiffre d'affaires et des bénéfices au cours du premier semestre dans la plupart des secteurs.

L'essentiel des performances solides des marchés d'actions ces dernières années est dû à la faiblesse des taux d'intérêt et à l'injection d'argent dans l'économie par les banques centrales. Il en a résulté une hausse des niveaux de valorisation dans toutes les classes d'actifs, mais nous pensons que ce soutien sera plus faible en 2022. Le ralentissement du rythme de rachat d'obligations par les banques centrales (tapering) et la hausse de l'inflation pendant une période prolongée devraient exercer des pressions haussières sur les taux d'intérêt. Cela pourrait entraîner une baisse des valorisations des actions, inversant la tendance observée au cours des années écoulées. D'un point de vue relatif, cela pourrait bénéficier aux secteurs traditionnels de l'énergie et de la finance. Sur le plan géographique, cela pourrait être une mauvaise nouvelle à court terme pour le marché américain. Les États-Unis ont nettement surperformé l'Europe et les marchés émergents ces dernières années, et leur prime de valorisation par rapport à ces marchés est très élevée. Même si l'économie américaine est plus flexible que les marchés européens et peut afficher une croissance plus élevée, il convient de rappeler que de nombreuses entreprises américaines sont actives à l'échelle mondiale et que de nombreuses entreprises européennes génèrent également des revenus aux États-Unis.

Nous nous attendons à ce que de nombreux problèmes susceptibles d'impacter l'année 2022 se dissipent au second semestre. Les taux de vaccination contre la COVID-19 et le développement de vaccins plus efficaces contre les nouveaux variants devraient permettre aux économies de rouvrir pleinement. Cela pourrait atténuer la pression sur l'inflation et plus généralement sur les chaînes d'approvisionnement. Les taux d'intérêt devant se stabiliser ou se normaliser à ce stade, nous pensons qu'une croissance structurelle et moins cyclique reviendra à l'ordre du jour. Si la récente conférence sur le climat de la COP26 a pu se révéler décevante en termes d'engagements à court terme, en contrepoint, elle a aplani la voie pour la croissance des énergies renouvelables au cours des décennies à venir. De nombreuses entreprises de combustibles fossiles font leur entrée dans l'arène et accroissent la concurrence, mais le gâteau est plus que suffisant pour être partagé avec de nouveaux acteurs. Les entreprises d'énergies renouvelables ont nettement sous-performé en 2021, en raison de la combinaison de valorisations élevées en début d'année, d'une réglementation moins favorable sur certains marchés clés et de problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement ayant une incidence sur les marges dans le secteur de l'éolien. Malgré une légère persistance attendue de ces problèmes au cours du premier semestre, ils devraient s'estomper au second semestre. La sous-performance en 2021 et la baisse des niveaux de valorisation qui en ont découlé offrent selon nous une excellente opportunité de renforcer ces positions. La santé demeure un autre secteur à forte conviction. La pression politique sur les prix des médicaments s'est atténuée pendant la pandémie de COVID-19, et l'accent mis sur la R&D offre de nombreuses opportunités de croissance, y compris pour les fabricants d'équipements d'analyse et de test. De nombreuses sociétés pharmaceutiques traditionnelles n'ont pas bénéficié de la hausse généralisée des valorisations de ces dernières années, ce qui pourrait également offrir des protections en période de hausse des taux d'intérêt. Nous pensons que la transition de notre économie vers un modèle plus digital devrait se poursuivre et que les solutions de paiement en ligne et de paiement numérique devraient continuer à bénéficier.



# 1. Rapport de Gestion

Nous pensons également que les problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement dans le secteur de la fabrication automobile se dissiperont au cours de l'année et que la transition du parc automobile vers une part croissante de voitures électriques continuera d'offrir des opportunités intéressantes pour la fabrication de composants automobiles économes en énergie. Mais d'une manière générale, compte tenu de la volatilité élevée attendue et des risques toujours élevés d'une reprise économique rapide mais soutenue, nous restons prudents et privilégions les entreprises présentant des caractéristiques de qualité élevée, telles que des niveaux d'endettement relativement faibles et une forte visibilité sur les flux de revenus récurrents.

En 2021, la performance du FCPE Sélection Mirova Actions Internationales s'établit ainsi à :

Part I : +26.07%

Part I2 : +27.09%

Part RE : +20.59% (démarrage le 17/03/2021)

Part A1 : +17.94% (démarrage le 03/05/2021)

Part A0 : +26.00% (démarrage le 26/02/2021)

Contre +31.07%% pour son indice de référence (MSCI World Dividendes Net Réinvestis).

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*



# 1. Rapport de Gestion

## b) Informations sur l'OPC

### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
MIROVA GLB SUST EQTY FD M1 EUR DIS	239 647 790,35	8 581 437,02
MIROVA GL SUST EQY FD I/A EUR	718 066,08	61 572 084,37

### ■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)



# 1. Rapport de Gestion

## c) Informations sur les risques

### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

### ■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,80%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 99,80%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

### ■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

*Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.*

### ■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.



# 1. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

## ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



# 1. Rapport de Gestion

## d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

### L'approche de la gestion responsable par Natixis Investment Managers International

Natixis Investment Managers International (ci-après "NIM International") est une filiale de Natixis Investment Managers (ci-après "Natixis IM" ou "le Groupe"), la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Le Groupe a développé une approche d'investissement responsable adaptée à son modèle multi-affiliés. Celle-ci repose sur différents piliers comme :

- Des politiques d'exclusions ;
- La gestion ainsi que l'actionnariat actif ("stewardship") ;
- L'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement.

### Politiques d'exclusions

Depuis septembre 2021, NIM International a mis en place une politique d'exclusion charbon en ligne avec celle du groupe Natixis. Cette politique d'exclusion est disponible sur le site internet de NIM International pour plus de détails.

En complément et de par son activité de gestion et du modèle multi-affiliés, NIM International s'appuie sur les politiques d'exclusions des Affiliés et réalise un travail de coordination.

Chaque Affilié en charge de la gestion financière des fonds dont NIM International est la société de gestion transmet ses politiques d'exclusions (également disponible sur le site internet des Affiliés) et informe régulièrement NIM International des mises à jour. A noter que les principaux Affiliés en charge de la gestion financière des encours de NIM International ont des politiques d'exclusions telles que par exemple :

- Bombes à sous-munition et mines anti-personnel ;
- Charbon et Mountain Top Removal ;
- "Worst offenders" ;
- Tabac.

### Actionnariat actif ("stewardship")

En tant que société de gestion pour compte de tiers, NIM International considère qu'il est de sa responsabilité et de son devoir de diligence envers les porteurs de parts de veiller à l'évolution de la valeur de leurs investissements et d'exercer les droits patrimoniaux attachés aux titres détenus dans les portefeuilles dont elle assure la gestion. Ainsi, NIM International exerce son activité de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de part. Pour tous les fonds dont NIM International assure la gestion, sans délégation à un Affilié, la politique de vote en vigueur de NIM International s'applique. Celle-ci et le rapport de vote sont consultables sur le site internet de NIM International dans la rubrique "Informations Réglementaires". NIM International peut être amené à déléguer la sélection de titres à différentes sociétés de gestion de Natixis IM (Affiliés) suivant son modèle "multi-affiliés". Tel que précisé dans la documentation juridique des fonds concernés, cette délégation est encadrée par un contrat entre NIM International et l'Affilié auquel Natixis Investment Managers International a choisi de déléguer l'exercice des droits de votes. Ainsi, l'Affilié dans son rôle de gérant financier par délégation exercera les droits de vote suivant sa propre politique de vote.



# 1. Rapport de Gestion

## Intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement

La démarche d'investissement responsable de NIM International s'inscrit dans le cadre de la politique d'investissement responsable du groupe Natixis IM. Impliquée dans les problématiques de développement durable et d'investissement responsable, NIM International a défini et structuré une stratégie d'investissement intégrant des critères ESG dans ces solutions d'investissement. En tant que gestionnaire d'actifs de premier plan, NIM International a pleinement conscience de son rôle et de sa responsabilité pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Ainsi, NIM International a décidé de franchir un cap supplémentaire en développant une approche de gestion responsable au travers d'une offre spécifique de fonds et solutions, dans le respect des spécificités liées à son activité. L'approche de NIM International en matière d'investissement responsable doit s'analyser à la lumière de ses activités et particularités. En effet, NIM International a deux activités principales : une activité de gestion, mais également un rôle de distribution de fonds des Affiliés :

1. NIM International est la société de gestion de "tête" des fonds ouverts dont la gestion est déléguée à d'autres sociétés de gestion du Groupe (quasi-exclusivement).
2. NIM International est la société de gestion des fonds dont elle assure elle-même la gestion financière. Dans ce cadre-là, elle offre des solutions d'investissement s'appuyant, entre autres, sur les expertises des sociétés de gestion affiliées. Cette activité est prise en charge par son département Natixis Investment Managers Solutions (ci-après "NIM Solutions"). L'activité de NIM Solutions regroupe des experts en analyse de portefeuille, investissement, allocation d'actifs et structuration.

NIM International se repose sur les politiques d'investissement responsable des Affiliés pour l'ensemble des fonds dont la gestion est déléguée. Concernant les fonds d'investissement responsable gérés par NIM Solutions, l'approche d'investissement responsable des Affiliés est complétée par un modèle propriétaire d'analyse développé en interne qui allie un processus de sélection quantitatif à une approche qualitative. Ce processus a pour vocation de s'appliquer aux fonds de fonds d'investissement responsable gérés par NIM Solutions.

Notre rôle en tant qu'acteur responsable est par conséquent :

- D'analyser et communiquer à nos clients les approches d'investissement responsable des Affiliés pour les fonds ou expertises que nous sélectionnons ;
- De construire des solutions d'investissement ad hoc intégrant les critères ESG au cœur du process d'investissement ;
- De travailler avec nos clients pour répondre à leurs questions en matière d'investissement responsable et de les accompagner dans la conception des portefeuilles en fonction de leurs préférences et leurs objectifs en la matière.

Cette approche d'investissement responsable capitalise sur les forces de NIM International :

- L'offre d'investissement responsable grandissante chez les Affiliés du Groupe (Mirova, Ostrum, DNCA, Thematics....) fondée sur des méthodologies variées (exclusion, best-in-class, best-in-universe, etc.) et visant des rendements attractifs ;
- Les spécialistes ESG chez NIM International, en capacité de dialoguer avec les Affiliés, avec le soutien de l'équipe ESG du Groupe Natixis IM dont une personne est dédiée à NIM International ;



# 1. Rapport de Gestion

- Les capacités des gérants allocataires du pôle de gestion de NIM Solutions, au travers d'un processus interne d'investissement socialement responsable ;
- Les capacités des gérants du pôle de gestion de NIM Solutions à construire des solutions adaptées aux exigences, en particulier d'un point de vue socialement responsable, de nos clients (exclusions spécifiques, thématiques spécifiques...);
- Les capacités de l'équipe de structuration du pôle de gestion de NIM Solutions à intégrer une analyse ESG au travers de l'offre de produits structurés.

Sur notre activité de gestion, NIM Solutions a choisi de développer une méthodologie d'analyse ESG interne à deux dimensions, quantitative et qualitative qui s'applique à une partie des fonds de fonds et s'inscrit en complément d'une sélection de fonds basée sur l'analyse des risques, la définition d'une allocation stratégique de long terme et un pilotage tactique à plus court terme :

- Tout d'abord, l'univers d'investissement est défini en appliquant un filtre quantitatif aux fonds en utilisant des données ESG des fournisseurs de données reconnus ;
- Ensuite, les équipes de NIM Solutions ont construit une méthodologie de filtre et de scoring propriétaire de manière à identifier, avec un suivi dans le temps, les meilleurs fonds ESG (Tels qu'identifiés par les gérants de portefeuille) sur l'ensemble des secteurs ;
- Enfin, pour compléter l'analyse quantitative, les experts ESG du Groupe ont développé une méthodologie qualitative propriétaire (méthode dite "Conviction & Narrative"), qui comprend, sans s'y limiter, les critères suivants : l'expérience ESG de l'équipe d'investissement, l'intégration des considérations ESG dans le processus d'investissement des fonds sous-jacents, le niveau de déclaration ESG, les pratiques de vote.

L'objectif de cette analyse est d'apporter une transparence qui va au-delà des calculs traditionnels des facteurs ESG. L'objectif du modèle d'analyse ESG ainsi mis en place est de :

- Mesurer le degré d'importance que jouent les facteurs ESG dans la stratégie d'investissement de chaque fonds dans lequel nous investissons dans le cadre de la gamme des produits d'investissement responsable du Groupe ;
- S'assurer de la clarté des convictions et des objectifs qui sous-tendent les investissements tout en mesurant de manière concrète le niveau d'intégration ESG dans les différentes étapes opérationnelles du processus d'investissement ;
- Fournir une analyse indépendante, impartiale et complémentaire quant à la crédibilité des approches d'investissement responsable que nous sélectionnons pour les fonds de fonds ESG.

À ce stade cette méthodologie d'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et gouvernance s'applique partiellement à ce fonds. Ainsi certains fonds sélectionnés ne seront pas analysés à partir de l'analyse Conviction and Narrative mentionnée au-dessus. Toutefois, Le gérant s'assure que les investissements sont faits au travers d'OPC ayant le Label ISR public ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent ou dans des OPC non labellisés mais dont la stratégie d'investissement intègre des critères extra financiers.



# 1. Rapport de Gestion

## Position de notre Affilié Mirova sur l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement

L'analyse ESG, développée par Mirova vise à satisfaire la double exigence : favoriser les entreprises qui contribuent à la transition vers une économie soutenable, tout en délivrant une performance financière.

Mirova fonde s'appuie sur les Objectifs pour le Développement Durable (ODD) des Nations Unies, unanimement adoptés en septembre 2015 par 193 chefs d'Etat et de gouvernement lors d'un sommet au siège de l'ONU à New-York. Le financement des ODD requiert non seulement des investissements financiers mais aussi un nouveau type de recherche et d'outils d'investissement qui sont dédiés entièrement au développement durable. En d'autres termes, l'économie de marché doit évoluer afin de mieux servir le développement humain et de mieux s'intégrer à l'environnement.

Les grands enjeux analysés sont les suivants :

Environnement	Social	Gouvernance	
		Développement durable	Economique
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Climat</li> <li>- Ecosystèmes</li> <li>- Ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoins fondamentaux</li> <li>- Bien-être</li> <li>- Travail décent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adéquation du mode de gouvernance avec une vision long terme de l'entreprise</li> <li>- Equilibre du mode de répartition de la valeur</li> <li>- Respect de l'éthique des affaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité du management</li> <li>- Equilibre des pouvoirs</li> <li>- Qualité de la communication financière</li> </ul>

### Principes d'analyses

Les enjeux environnementaux et sociaux sont adaptés à chaque secteur. Les critères de gouvernance sont quant à eux considérés comme un moyen clé pour aider à une performance environnementale, sociale et économique.

Notre système d'évaluation ESG propriétaire repose sur une analyse qualitative et absolue visant à différencier les secteurs selon leur degré d'exposition aux enjeux du développement durable (i.e. niveau d'impact, leviers d'amélioration possibles). Nos recommandations sont globalement positives sur les secteurs offrant des solutions au développement durable (acteurs de l'industrie solaire) et globalement négatives sur ceux accroissant les risques (tabac, armement...). Les enjeux sont ciblés et différenciés en fonction des secteurs afin de se focaliser sur un nombre limité d'enjeux adaptés aux spécificités de chaque actif étudié. Mirova applique également une approche d'analyse sur l'ensemble du cycle de vie qui lui permet à la fois d'apprécier les risques ESG et d'identifier les opportunités telles que les business models apporteurs de solutions aux grands défis du développement durable.



# 1. Rapport de Gestion

Ainsi, pour chaque émetteur privé, l'équipe de recherche établit une évaluation ESG qui prend en compte :

- Une revue des opportunités permettant d'évaluer l'adéquation de l'activité de l'entreprise aux enjeux du développement durable (par exemple des produits et services qui visent à améliorer l'efficacité énergétique).
- Une revue des risques ESG permettant d'évaluer la réponse de l'entreprise aux problématiques ESG indépendamment de l'objet de son activité (par exemple, la politique de sécurité au travail).

L'évaluation ESG est constituée de 5 niveaux : Négatif, Risque, Neutre, Positif, Engagé.

## **Informations sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 :**

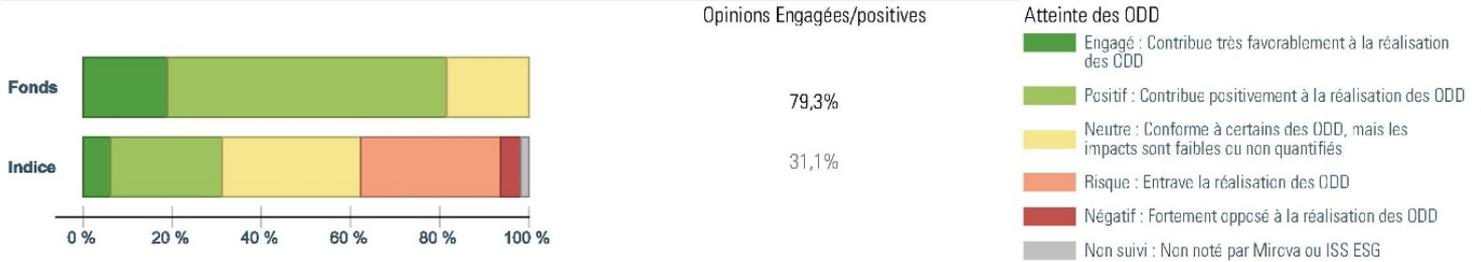
Le Fonds étant nourricier du compartiment « MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND » de la SICAV MIROVA FUNDS, la description relative à la prise en compte des critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental figure dans le prospectus de l'OPC maître.

# Sélection Mirova Actions Internationales

ANALYSE DU PORTEFEUILLE AU 31/12/2021

## RÉPARTITION PAR OPINION ESG

(en % de l'encours, en excluant l'équivalent de la trésorerie)



L'avis ESG vise à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations Unies et repose sur l'analyse de Mirova et ISS ESG, une tierce partie. L'évaluation ne garantit pas un bénéfice ou une protection contre une perte, et n'assure pas la stabilité ou la sécurité de l'ensemble du portefeuille.

## CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

en % de l'encours avec Opinions Engagées/positives

Piliers Mirova	Importance de la contribution d'un actif aux SDG correspondant à chaque pilier
<b>STABILITE CLIMATIQUE</b> Limiter les émissions de gaz à effet de serre pour limiter la hausse de la température mondiale en dessous de 2°C  <b>ECOSYSTEMES</b> Maintenir les éco-systèmes terrestres et marins dans les conditions écologiques les plus favorables  <b>RESSOURCES</b> Préserver les ressources naturelles via une utilisation efficace et le recours à l'économie circulaire	
<b>BESOINS FONDAMENTAUX</b> Assurer à tous un accès aux besoins de base : alimentation, eau, santé, énergie, logement, assainissement, transport, crédit  <b>BIEN-ETRE</b> Améliorer l'accès à l'éducation, à la santé, à la justice et favoriser l'égalité des chances  <b>TRAVAIL DECENT</b> Offrir à tous un emploi offrant de bonnes conditions de travail, et une intégration sociale	

Les pourcentages indiqués représentent la part de valeurs du portefeuille (en poids) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises dont l'opinion est « Engagée » ou « Positive » sur le pilier).  
 Notre mesure de la contribution s'appuie à la fois sur la capacité des entreprises à offrir des produits et services à impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales sur toute leur chaîne de valeur.\*

## IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE MONDIALE DE LA TEMPÉRATURE



Émissions induites (eq. CO2/ millions d'€)	52.9	117.5
Émissions évitées (eq. CO2/ millions d'€)	17.9	7.7
Taux de couverture (% de valeurs analysées)	100%	99%

\* Pour plus d'information sur nos méthodologies, veuillez-vous référer au site de Mirova : <https://www.mirova.com/fr/recherche>

Source : Source : Natixis Investment Managers International sauf indication contraire

En raison d'une gestion dynamique, les caractéristiques des portefeuilles sont susceptibles de changer. Toute référence à des titres ou à des secteurs d'activité spécifiques ne doit pas être considérée comme une recommandation



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/natixis-investment-managers-international-rapport-sur-lexercice-des-droits-de-vote>.

### ■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>1</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

---

<sup>1</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2021\* : 28 687 792 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2021 : 12 824 013 €

Effectifs concernés : 376 collaborateurs

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2021*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2021 : 11 163 156 € dont,

- Cadres supérieurs : 5 149 350 €

- Membres du personnel : 6 013 806 €

Effectifs concernés : 54



## 3. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

### ■ Frais de gestion nourricier

- Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,60% TTC, dont 0,80% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,80% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A0.
- Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,61% TTC, dont 0,80% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,81% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A0.
- Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 2,11% TTC, dont 1,30% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,81% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A1.
- Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 0,81% TTC, dont 0,00% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,81% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SÉLECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES I2.
- Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,61% TTC, dont 0,80% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,81% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES IC.
- Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 2,51% TTC, dont 1,70% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,81% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES RE.

*Le rapport annuel du maître est disponible sur demande auprès de la société de gestion.*

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



## 4. Rapport du commissaire aux comptes



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Fonds Commun de Placement d'Entreprise SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES**

43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux porteurs de parts,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



**Fonds Commun de Placement d'Entreprise**  
**SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES**  
*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Isabelle Bousquie  
KPMG le 05/06/2022 18:07:43

Isabelle Bousquié  
Associé



## 5. Comptes de l'exercice

### a) Comptes annuels

#### ■ BILAN ACTIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>268 148 703,28</b>	<b>58 631 160,58</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>268 148 703,28</b>	<b>58 631 160,58</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>CRÉANCES</b>	<b>22 196,80</b>	<b>22 196,80</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	22 196,80	22 196,80
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>678 249,85</b>	<b>113 439,92</b>
Liquidités	678 249,85	113 439,92
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>268 849 149,93</b>	<b>58 766 797,30</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ BILAN PASSIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	239 467 663,11	59 285 460,57
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	31 070 642,79	-143 931,62
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 867 126,16	-413 413,64
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>268 671 179,74</b>	<b>58 728 115,31</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>177 970,19</b>	<b>38 681,99</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	177 970,19	38 681,99
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>268 849 149,93</b>	<b>58 766 797,30</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ HORS-BILAN AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	27 684,76	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>27 684,76</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	3 507,56	678,47
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>3 507,56</b>	<b>678,47</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>24 177,20</b>	<b>-678,47</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 283 708,54	229 864,58
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	7 283,50	2 461,04
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-1 252 247,84</b>	<b>-228 082,01</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-614 878,32	-185 331,63
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-1 867 126,16</b>	<b>-413 413,64</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### b) Comptes annuels - Annexes comptables

#### PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2021, il s'agit du 31 décembre.

L'exercice couvre la période du **1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021**.

*Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.*

#### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

#### RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

##### 1 - Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

##### 2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
  - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;
  - ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les **OPC** sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.



## 5. Comptes de l'exercice

- Les **titres de créances négociables (TCN)** sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

- a) est inférieure ou égale à trois mois,
- b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,
- c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

- Les **titres reçus en pension** sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les **titres donnés en pension** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **prêts et emprunts de titres** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **opérations à terme ferme et conditionnelles** sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les **engagements hors bilan** : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les **intérêts courus sur obligations** sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les **intérêts** sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les **achats et ventes de titres** sont comptabilisés frais exclus.
- Les sommes distribuables sont capitalisées.



## 5. Comptes de l'exercice

### 3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

#### 1) Pour la Part I

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du commissaire aux comptes) : 0,80 % (TTC) l'an de l'actif net.	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 0,80 % (TTC) maximum l'an.	FCPE
3	Commissions de mouvement.		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,80 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maitre.

#### 2) Pour la Part I2

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du commissaire aux comptes) : 0,80 % (TTC) l'an de l'actif net.	Entreprise
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 0,80 % (TTC) maximum l'an.	FCPE
3	Commissions de mouvement.		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,80 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maitre.

#### 3) Pour la part R

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du Commissaire aux Comptes) : 1,10% (TTC) l'an de l'actif net	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 0,80 % (TTC) maximum l'an	FCPE
3	Commissions de mouvement		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0.80 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maitre.



## 5. Comptes de l'exercice

### 4) Pour la part RE

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du Commissaire aux Comptes) : 1,70% (TTC) l'an de l'actif net	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 0,80 % (TTC) maximum l'an	FCPE
3	Commissions de mouvement		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0.80 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

### 5) Pour la Part CO

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du commissaire aux comptes) : 1,20% (TTC) l'an de l'actif net.	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 0,80 % (TTC) maximum l'an.	FCPE
3	Commissions de mouvement.		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,80 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.



## 5. Comptes de l'exercice

### 6) Pour la Part A0

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du commissaire aux comptes) : 0,80 % (TTC) l'an de l'actif net.	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 0,80 % (TTC) maximum l'an.	FCPE
3	Commissions de mouvement		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,80 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

### 7) Pour la Part A1

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du commissaire aux comptes) : 1,30 % (TTC) l'an de l'actif net.	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 0,80 % (TTC) maximum l'an.	FCPE
3	Commissions de mouvement		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,80 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.



## 5. Comptes de l'exercice

### 8) Pour la Part A2

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du commissaire aux comptes) : 1,51% (TTC) l'an de l'actif net.	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 0,80 % (TTC) maximum l'an.	FCPE
3	Commissions de mouvement.		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,80 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

### 9) Pour toutes les parts

Le taux des frais effectivement constaté est mentionné chaque année dans le rapport de gestion.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.

#### **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

*Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du Commissaire aux comptes s'est élevé à :  
1 113.60 euros T.T.C.*



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>58 728 115,31</b>	<b>685 044,61</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	201 216 556,92	55 153 757,06
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-29 326 379,38	-3 372 265,07
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	9 455 901,33	59 049,38
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	-26 488,43
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-22,93	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	29 849 306,33	6 457 149,77
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	36 364 204,30	6 514 897,97
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-6 514 897,97	-57 748,20
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 252 247,84	-228 082,01
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (***)	-50,00 (**)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>268 671 179,74</b>	<b>58 728 115,31</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(\*\*) Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 euros.

(\*\*\*) Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 euros.



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ SOUSCRIPTIONS RACHATS(\*)

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>201 216 556,92</b>	<b>55 153 756,84</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	6 303 238,02	646 494,74
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	8 872 218,72	2 944 609,15
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	115 755 646,03	472 618,81
Abondements de l'entreprise	4 635 282,00	813 202,17
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	65 320 029,88	50 250 145,87
Transferts provenant d'un CET	0,00	26 686,10
Transferts provenant de jours de congés non pris	330 142,27	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>29 326 379,38</b>	<b>3 371 390,19</b>
Rachats	12 920 287,84	1 597 765,70
Transferts à destination d'un autre OPC	16 406 091,54	1 773 624,49

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### ■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

#### ■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

#### ■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

#### ■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EURO)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
<b>CRÉANCES</b>		
	Rétrocession de frais de gestion	22 196,80
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>22 196,80</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	177 970,19
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>177 970,19</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-155 773,39</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A0</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	106 532,00000	2 472 925,60
Parts rachetées durant l'exercice	-4 232,00000	-100 344,17
Solde net des souscriptions/rachats	102 300,00000	2 372 581,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	102 300,00000	
<b>Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A1</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	26 704,5399	571 153,53
Parts rachetées durant l'exercice	-1 547,2573	-34 348,03
Solde net des souscriptions/rachats	25 157,2826	536 805,50
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	25 157,2826	
<b>Part SÉLECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES I2</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	22 228,8522	721 193,25
Parts rachetées durant l'exercice	-5 154,2849	-173 847,26
Solde net des souscriptions/rachats	17 074,5673	547 345,99
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	31 328,8353	
<b>Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	6 571 821,7247	197 321 065,10
Parts rachetées durant l'exercice	-920 701,5304	-29 017 020,06
Solde net des souscriptions/rachats	5 651 120,1943	168 304 045,04
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 829 643,7121	
<b>Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES RE</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	5 621,9088	130 219,44
Parts rachetées durant l'exercice	-36,4960	-819,86
Solde net des souscriptions/rachats	5 585,4128	129 399,58
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 585,4128	



## 5. Comptes de l'exercice

### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A0</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A1</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part SÉLECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES I2</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES RE</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2021
<b>Parts SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A0</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	8 432,45
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A1</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 157,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts SÉLECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES I2</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 264 327,10
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES RE</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	508,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,70
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### ■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/12/2021
Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
	0,00
Autres engagements reçus	0,00
Autres engagements donnés	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### • 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### • 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### • 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			268 148 703,28
Instruments financiers à terme	LU2102402687	MIROVA GLB SUST EQTY FD M1 EUR DIS	268 148 703,28
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>268 148 703,28</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

#### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 867 126,16	-413 413,64
<b>Total</b>	<b>-1 867 126,16</b>	<b>-413 413,64</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A0</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-15 219,77	0,00
<b>Total</b>	<b>-15 219,77</b>	<b>0,00</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A1</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-4 647,17	0,00
<b>Total</b>	<b>-4 647,17</b>	<b>0,00</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part SÉLECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES I2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	236,64	-6,73
<b>Total</b>	<b>236,64</b>	<b>-6,73</b>



## 5. Comptes de l'exercice

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 845 858,09	-413 406,91
<b>Total</b>	<b>-1 845 858,09</b>	<b>-413 406,91</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES RE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 637,77	0,00
<b>Total</b>	<b>-1 637,77</b>	<b>0,00</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	31 070 642,79	-143 931,62
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>31 070 642,79</b>	<b>-143 931,62</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A0</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	7 832,53	0,00
<b>Total</b>	<b>7 832,53</b>	<b>0,00</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A1</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 805,47	0,00
<b>Total</b>	<b>1 805,47</b>	<b>0,00</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part SÉLECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES I2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	138 060,76	-674,15
<b>Total</b>	<b>138 060,76</b>	<b>-674,15</b>



## 5. Comptes de l'exercice

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	30 922 537,01	-143 257,47
<b>Total</b>	<b>30 922 537,01</b>	<b>-143 257,47</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES RE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	407,02	0,00
<b>Total</b>	<b>407,02</b>	<b>0,00</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	23/09/2018	30/09/2019	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>19 653,27</b>	<b>488 303,37</b>	<b>685 044,61</b>	<b>58 728 115,31</b>	<b>268 671 179,74</b>
<b>Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A0 en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	2 577 891,25
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	102 300,00000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	25,19932
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,07
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,14
<b>Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A1 en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	593 392,03
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	25 157,2826
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	23,58728
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,07
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,18
<b>Part SÉLECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES I2 en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	425 223,19	1 187 755,78
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	14 254,2680	31 328,8353
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	29,83128	37,91254
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	-0,04	4,40
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/09/2018	30/09/2019	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES IC en EUR</b>					
Actif net	19 653,27	488 303,37	685 044,61	58 302 892,12	264 177 429,39
Nombre de titres	1 122,0627	22 627,6003	30 132,7223	2 178 523,5178	7 829 643,7121
Valeur liquidative unitaire	17,51530	21,57998	22,73424	26,76257	33,74067
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,01	1,04	0,00	-0,06	3,94
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,15	-0,15	-0,04	-0,18	-0,23
<b>Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES RE en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	134 711,29
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	5 585,4128
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	24,11841
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,07
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,29



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>LUXEMBOURG</b>				
MIROVA GLB SUST EQTY FD M1 EUR DIS	EUR	4 379,8859	268 148 703,28	99,81
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>268 148 703,28</b>	<b>99,81</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>268 148 703,28</b>	<b>99,81</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>268 148 703,28</b>	<b>99,81</b>
<b>Créances</b>			<b>22 196,80</b>	<b>0,00</b>
<b>Dettes</b>			<b>-177 970,19</b>	<b>-0,06</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>678 249,85</b>	<b>0,25</b>
<b>Actif net</b>			<b>268 671 179,74</b>	<b>100,00</b>



## 6. Annexe(s)

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## SÉLECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code ISIN : FR0013532173

Part Assureur A1

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCPE est classé : Actions internationales.
- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître. Le FCPE est un fonds nourricier du Compartiment maître "MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND" (actions M1/D) de la SICAV "MIROVA FUNDS" de droit luxembourgeois, qui bénéficie du Label ISR Français.
- L'objectif de gestion, diminué des frais de gestion du nourricier, et la politique d'investissement du fonds sont identiques à ceux du maître. La performance du FCPE sera inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. Le Compartiment maître "a un objectif d'investissement durable qui consiste à allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux en investissant dans des sociétés qui répondent aux critères d'investissement durable et dont l'activité économique contribue positivement ou ne nuit pas de manière significative à la réalisation d'un ou de plusieurs objectif(s) de développement durable (ODD) de l'ONU et/ou réduit le risque de ne pas atteindre un ou plusieurs ODD, tout en veillant à ce que les sociétés du portefeuille suivent des pratiques de bonne gouvernance. Le Compartiment s'attachera à investir dans des sociétés cotées en bourse du monde entier, tout en incluant systématiquement des considérations environnementales, sociales et de gouvernance ("ESG"), la performance financière étant mesurée par rapport à l'indice MSCI World Dividendes Nets Réinvestis sur la durée minimale de placement recommandée de 5 ans. L'indice MSCI World Nets Réinvestis représente les marchés d'actions mondiales".
- Rappel de la politique d'investissement du maître : "La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.  
La politique d'investissement du Compartiment consiste à investir dans des actions de sociétés mondiales qui conçoivent des produits ou services destinés à répondre à des problèmes clés en matière d'investissement durable. Il investit principalement dans les thèmes durables clés suivants : énergie, mobilité, construction et urbanisme, gestion des ressources naturelles, consommation, soins de beauté, technologies de l'information et finance.  
L'approche d'investissement socialement responsable ("ISR") mise en oeuvre combine principalement des approches thématiques ESG systématiques et des approches "Best-in-Universe", complétées par des approches par l'exclusion sectorielle et par les engagements. L'approche ESG du Gestionnaire Financier consiste à privilégier l'investissement dans les émetteurs contribuant à la réalisation des ODD de l'ONU et a donc défini des méthodologies d'analyse ESG exclusives adaptées à chaque catégorie d'émetteurs qui visent à évaluer les impacts sociaux et environnementaux de chaque société par rapport aux ODD de l'ONU. Cela consiste notamment à évaluer chaque société au regard des critères extra-financiers suivants : critères environnementaux (impacts environnementaux de la production d'énergie, conception environnementale et recyclage), critères sociaux (pratiques en matière de santé et de sécurité des employés, droits et conditions de travail au sein de la chaîne d'approvisionnement) et critères de gouvernance (cohérence de la gouvernance de l'entreprise avec une vision à long terme, équilibre de la distribution de valeur, éthique commerciale). Tous les titres sélectionnés auront été analysés et auront reçu une notation ESG par le Gestionnaire Financier. Cette approche ISR se traduit par une hausse de la notation par rapport à la notation moyenne de l'univers d'investissement après avoir éliminé au moins 20 % des titres les moins bien notés. L'analyse repose en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives fournies par les sociétés elles-mêmes et dépend donc de la qualité de ces informations. Bien qu'en constante amélioration, les rapports ESG des sociétés restent très hétérogènes. Veuillez vous reporter à la section "Description de l'analyse extra-financière et prise en compte des critères ESG" du Prospectus pour de plus amples informations sur les considérations ESG".
- Rappel de la composition du portefeuille du Compartiment maître : Le Compartiment peut investir au moins 80 % de son actif net dans des actions mondiales et jusqu'à 10 % de son actif net dans des instruments de liquidité et du marché monétaire. Le Compartiment peut investir jusqu'à 25 % de son actif sur les Marchés émergents.
- Les revenus générés par le FCPE sont capitalisés.
- ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat des parts détenues à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé  
← →  
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le FCPE est classé sur l'échelle de l'indicateur synthétique de risque et de rendement du fait de son exposition aux marchés d'actions internationales.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée au FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Néant

Le profil de risque du FCPE nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le FCPE sur le dernier exercice

Frais courants	2,10%*
----------------	--------

### Frais prélevés par le FCPE sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

\* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès du gestionnaire du PER de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon le plan d'épargne retraite de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du FCPE** : 2016.
- **Année de création de la part A1** : 2020.
- **Devise** : Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Gestionnaire du PER: ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise, du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/](http://www.interepargne.natixis.com/) épargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou auprès du gestionnaire du PER ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International, 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : toutes les informations concernant le FCPE peuvent être obtenues en s'adressant au gestionnaire du PER ou auprès de la société de gestion : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Fiscalité : selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du gestionnaire du PER.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises,
  - et un membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCPE.*

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## SÉLECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code ISIN : FR0013532181

Part Assureur A2

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCPE est classé : Actions internationales.
- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître. Le FCPE est un fonds nourricier du Compartiment maître "MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND" (actions M1/D) de la SICAV "MIROVA FUNDS" de droit luxembourgeois, qui bénéficie du Label ISR Français.
- L'objectif de gestion, diminué des frais de gestion du nourricier, et la politique d'investissement du fonds sont identiques à ceux du maître. La performance du FCPE sera inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. Le Compartiment maître "a un objectif d'investissement durable qui consiste à allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux en investissant dans des sociétés qui répondent aux critères d'investissement durable et dont l'activité économique contribue positivement ou ne nuit pas de manière significative à la réalisation d'un ou de plusieurs objectif(s) de développement durable (ODD) de l'ONU et/ou réduit le risque de ne pas atteindre un ou plusieurs ODD, tout en veillant à ce que les sociétés du portefeuille suivent des pratiques de bonne gouvernance. Le Compartiment s'attachera à investir dans des sociétés cotées en bourse du monde entier, tout en incluant systématiquement des considérations environnementales, sociales et de gouvernance ("ESG"), la performance financière étant mesurée par rapport à l'indice MSCI World Dividendes Nets Réinvestis sur la durée minimale de placement recommandée de 5 ans. L'indice MSCI World Nets Réinvestis représente les marchés d'actions mondiales".
- Rappel de la politique d'investissement du maître : "La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.  
La politique d'investissement du Compartiment consiste à investir dans des actions de sociétés mondiales qui conçoivent des produits ou services destinés à répondre à des problèmes clés en matière d'investissement durable. Il investit principalement dans les thèmes durables clés suivants : énergie, mobilité, construction et urbanisme, gestion des ressources naturelles, consommation, soins de beauté, technologies de l'information et finance.  
L'approche d'investissement socialement responsable ("ISR") mise en oeuvre combine principalement des approches thématiques ESG systématiques et des approches "Best-in-Universe", complétées par des approches par l'exclusion sectorielle et par les engagements. L'approche ESG du Gestionnaire Financier consiste à privilégier l'investissement dans les émetteurs contribuant à la réalisation des ODD de l'ONU et a donc défini des méthodologies d'analyse ESG exclusives adaptées à chaque catégorie d'émetteurs qui visent à évaluer les impacts sociaux et environnementaux de chaque société par rapport aux ODD de l'ONU. Cela consiste notamment à évaluer chaque société au regard des critères extra-financiers suivants : critères environnementaux (impacts environnementaux de la production d'énergie, conception environnementale et recyclage), critères sociaux (pratiques en matière de santé et de sécurité des employés, droits et conditions de travail au sein de la chaîne d'approvisionnement) et critères de gouvernance (cohérence de la gouvernance de l'entreprise avec une vision à long terme, équilibre de la distribution de valeur, éthique commerciale). Tous les titres sélectionnés auront été analysés et auront reçu une notation ESG par le Gestionnaire Financier. Cette approche ISR se traduit par une hausse de la notation par rapport à la notation moyenne de l'univers d'investissement après avoir éliminé au moins 20 % des titres les moins bien notés. L'analyse repose en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives fournies par les sociétés elles-mêmes et dépend donc de la qualité de ces informations. Bien qu'en constante amélioration, les rapports ESG des sociétés restent très hétérogènes. Veuillez vous reporter à la section "Description de l'analyse extra-financière et prise en compte des critères ESG" du Prospectus pour de plus amples informations sur les considérations ESG".
- Rappel de la composition du portefeuille du Compartiment maître : Le Compartiment peut investir au moins 80 % de son actif net dans des actions mondiales et jusqu'à 10 % de son actif net dans des instruments de liquidité et du marché monétaire. Le Compartiment peut investir jusqu'à 25 % de son actif sur les Marchés émergents.
- Les revenus générés par le FCPE sont capitalisés.
- ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat des parts détenues à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé  
← →  
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le FCPE est classé sur l'échelle de l'indicateur synthétique de risque et de rendement du fait de son exposition aux marchés d'actions internationales.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée au FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Néant

Le profil de risque du FCPE nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le FCPE sur le dernier exercice

Frais courants	2,31%*
----------------	--------

### Frais prélevés par le FCPE sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

\* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès du gestionnaire du PER de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon le plan d'épargne retraite de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du FCPE** : 2016.
- **Année de création de la part A2** : 2020.
- **Devise** : Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Gestionnaire du PER: ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise, du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/](http://www.interepargne.natixis.com/) épargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou auprès du gestionnaire du PER ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International, 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : toutes les informations concernant le FCPE peuvent être obtenues en s'adressant au gestionnaire du PER ou auprès de la société de gestion : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Fiscalité : selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du gestionnaire du PER.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises,
  - et un membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCPE.*

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## SÉLECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code ISIN : FR0014000Z35

Part Assureur A0

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCPE est classé : Actions internationales.
- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître. Le FCPE est un fonds nourricier du Compartiment maître "MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND" (actions M1/D) de la SICAV "MIROVA FUNDS" de droit luxembourgeois, qui bénéficie du Label ISR Français.
- L'objectif de gestion, diminué des frais de gestion du nourricier, et la politique d'investissement du fonds sont identiques à ceux du maître. La performance du FCPE sera inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. Le Compartiment maître "a un objectif d'investissement durable qui consiste à allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux en investissant dans des sociétés qui répondent aux critères d'investissement durable et dont l'activité économique contribue positivement ou ne nuit pas de manière significative à la réalisation d'un ou de plusieurs objectif(s) de développement durable (ODD) de l'ONU et/ou réduit le risque de ne pas atteindre un ou plusieurs ODD, tout en veillant à ce que les sociétés du portefeuille suivent des pratiques de bonne gouvernance. Le Compartiment s'attachera à investir dans des sociétés cotées en bourse du monde entier, tout en incluant systématiquement des considérations environnementales, sociales et de gouvernance ("ESG"), la performance financière étant mesurée par rapport à l'indice MSCI World Dividendes Nets Réinvestis sur la durée minimale de placement recommandée de 5 ans. L'indice MSCI World Nets Réinvestis représente les marchés d'actions mondiales".
- Rappel de la politique d'investissement du maître : "La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.  
La politique d'investissement du Compartiment consiste à investir dans des actions de sociétés mondiales qui conçoivent des produits ou services destinés à répondre à des problèmes clés en matière d'investissement durable. Il investit principalement dans les thèmes durables clés suivants : énergie, mobilité, construction et urbanisme, gestion des ressources naturelles, consommation, soins de beauté, technologies de l'information et finance.  
L'approche d'investissement socialement responsable ("ISR") mise en oeuvre combine principalement des approches thématiques ESG systématiques et des approches "Best-in-Universe", complétées par des approches par l'exclusion sectorielle et par les engagements. L'approche ESG du Gestionnaire Financier consiste à privilégier l'investissement dans les émetteurs contribuant à la réalisation des ODD de l'ONU et a donc défini des méthodologies d'analyse ESG exclusives adaptées à chaque catégorie d'émetteurs qui visent à évaluer les impacts sociaux et environnementaux de chaque société par rapport aux ODD de l'ONU. Cela consiste notamment à évaluer chaque société au regard des critères extra-financiers suivants : critères environnementaux (impacts environnementaux de la production d'énergie, conception environnementale et recyclage), critères sociaux (pratiques en matière de santé et de sécurité des employés, droits et conditions de travail au sein de la chaîne d'approvisionnement) et critères de gouvernance (cohérence de la gouvernance de l'entreprise avec une vision à long terme, équilibre de la distribution de valeur, éthique commerciale). Tous les titres sélectionnés auront été analysés et auront reçu une notation ESG par le Gestionnaire Financier. Cette approche ISR se traduit par une hausse de la notation par rapport à la notation moyenne de l'univers d'investissement après avoir éliminé au moins 20 % des titres les moins bien notés. L'analyse repose en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives fournies par les sociétés elles-mêmes et dépend donc de la qualité de ces informations. Bien qu'en constante amélioration, les rapports ESG des sociétés restent très hétérogènes. Veuillez vous reporter à la section "Description de l'analyse extra-financière et prise en compte des critères ESG" du Prospectus pour de plus amples informations sur les considérations ESG".
- Rappel de la composition du portefeuille du Compartiment maître : Le Compartiment peut investir au moins 80 % de son actif net dans des actions mondiales et jusqu'à 10 % de son actif net dans des instruments de liquidité et du marché monétaire. Le Compartiment peut investir jusqu'à 25 % de son actif sur les Marchés émergents.
- Les revenus générés par le FCPE sont capitalisés.
- ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat des parts détenues à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé  
← →  
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le FCPE est classé sur l'échelle de l'indicateur synthétique de risque et de rendement du fait de son exposition aux marchés d'actions internationales.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée au FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Néant

Le profil de risque du FCPE nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le FCPE sur le dernier exercice

Frais courants	1,60%*
----------------	--------

### Frais prélevés par le FCPE sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

\* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès du gestionnaire du PER de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon le plan d'épargne retraite de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du FCPE** : 2016.
- **Année de création de la part A0** : 2020.
- **Devise** : Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Gestionnaire du PER: ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise, du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/](http://www.interepargne.natixis.com/) épargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou auprès du gestionnaire du PER ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International, 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : toutes les informations concernant le FCPE peuvent être obtenues en s'adressant au gestionnaire du PER ou auprès de la société de gestion : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Fiscalité : selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du gestionnaire du PER.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises,
  - et un membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCPE.*

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## SÉLECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code AMF : 990000116159

Part I (C) EUR

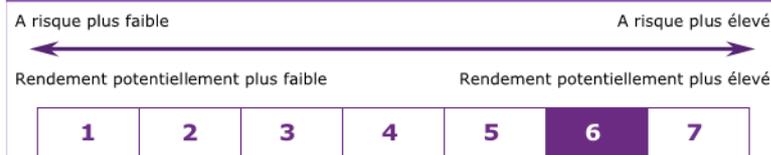
FIA de droit français

**Société de Gestion :** Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCPE est classé : Actions internationales.
- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître. Le FCPE est un fonds nourricier du Compartiment maître "MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND" (actions M1/D) de la SICAV "MIROVA FUNDS" de droit luxembourgeois, qui bénéficie du Label ISR Français.
- L'objectif de gestion, diminué des frais de gestion du nourricier, et la politique d'investissement du fonds sont identiques à ceux du maître. La performance du FCPE sera inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. Le Compartiment maître a "a un objectif d'investissement durable qui consiste à allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux en investissant dans des sociétés qui répondent aux critères d'investissement durable et dont l'activité économique contribue positivement ou ne nuit pas de manière significative à la réalisation d'un ou de plusieurs objectif(s) de développement durable (ODD) de l'ONU et/ou réduit le risque de ne pas atteindre un ou plusieurs ODD, tout en veillant à ce que les sociétés du portefeuille suivent des pratiques de bonne gouvernance. Le Compartiment s'attachera à investir dans des sociétés cotées en bourse du monde entier, tout en incluant systématiquement des considérations environnementales, sociales et de gouvernance ("ESG"), la performance financière étant mesurée par rapport à l'indice MSCI World Dividendes Nets Réinvestis sur la durée minimale de placement recommandée de 5 ans. L'indice MSCI World Nets Réinvestis représente les marchés d'actions mondiales".
- Rappel de la politique d'investissement du maître : "La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.  
La politique d'investissement du Compartiment consiste à investir dans des actions de sociétés mondiales qui conçoivent des produits ou services destinés à répondre à des problèmes clés en matière d'investissement durable. Il investit principalement dans les thèmes durables clés suivants : énergie, mobilité, construction et urbanisme, gestion des ressources naturelles, consommation, soins de beauté, technologies de l'information et finance.  
L'approche d'investissement socialement responsable ("ISR") mise en oeuvre combine principalement des approches thématiques ESG systématiques et des approches "Best-in-Universe", complétées par des approches par l'exclusion sectorielle et par les engagements. L'approche ESG du Gestionnaire Financier consiste à privilégier l'investissement dans les émetteurs contribuant à la réalisation des ODD de l'ONU et a donc défini des méthodologies d'analyse ESG exclusives adaptées à chaque catégorie d'émetteurs qui visent à évaluer les impacts sociaux et environnementaux de chaque société par rapport aux ODD de l'ONU. Cela consiste notamment à évaluer chaque société au regard des critères extra-financiers suivants : critères environnementaux (impacts environnementaux de la production d'énergie, conception environnementale et recyclage), critères sociaux (pratiques en matière de santé et de sécurité des employés, droits et conditions de travail au sein de la chaîne d'approvisionnement) et critères de gouvernance (cohérence de la gouvernance de l'entreprise avec une vision à long terme, équilibre de la distribution de valeur, éthique commerciale). Tous les titres sélectionnés auront été analysés et auront reçu une notation ESG par le Gestionnaire Financier. Cette approche ISR se traduit par une hausse de la notation par rapport à la notation moyenne de l'univers d'investissement après avoir éliminé au moins 20 % des titres les moins bien notés. L'analyse repose en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives fournies par les sociétés elles-mêmes et dépend donc de la qualité de ces informations. Bien qu'en constante amélioration, les rapports ESG des sociétés restent très hétérogènes. Veuillez vous reporter à la section "Description de l'analyse extra-financière et prise en compte des critères ESG" du Prospectus pour de plus amples informations sur les considérations ESG".
- Rappel de la composition du portefeuille du Compartiment maître : Le Compartiment peut investir au moins 80 % de son actif net dans des actions mondiales et jusqu'à 10 % de son actif net dans des instruments de liquidité et du marché monétaire.  
Le Compartiment peut investir jusqu'à 25 % de son actif sur les Marchés émergents.
- Les revenus générés par le FCPE sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Le FCPE est classé sur l'échelle de l'indicateur synthétique de risque et de rendement du fait de son exposition aux marchés d'actions internationales.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée au FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Néant

Le profil de risque du FCPE nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le FCPE sur le dernier exercice

Frais courants	1,53%
----------------	-------

### Frais prélevés par le FCPE sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

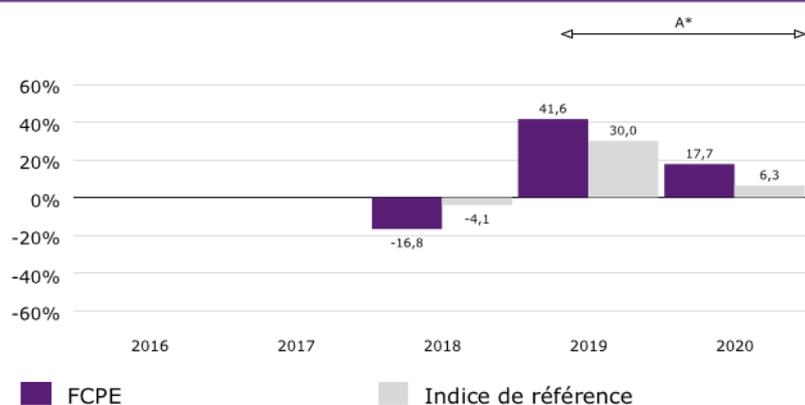
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



A\*: A compter du 25/04/2019: Changement du fonds maître au profit de Mirova Global Sustainable Equity Fund

- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le FCPE.
- **Année de création du FCPE : 2016.**
- **Année de création de la part I (C) EUR : 2016.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du FCPE étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises,
  - et un membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCPE.*

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## SÉLECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code AMF : 990000125859

Part RE

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCPE est classé : Actions internationales.
- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître. Le FCPE est un fonds nourricier du Compartiment maître "MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND" (actions M1/D) de la SICAV "MIROVA FUNDS" de droit luxembourgeois, qui bénéficie du Label ISR Français.
- L'objectif de gestion, diminué des frais de gestion du nourricier, et la politique d'investissement du fonds sont identiques à ceux du maître. La performance du FCPE sera inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. Le Compartiment maître "a un objectif d'investissement durable qui consiste à allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux en investissant dans des sociétés qui répondent aux critères d'investissement durable et dont l'activité économique contribue positivement ou ne nuit pas de manière significative à la réalisation d'un ou de plusieurs objectif(s) de développement durable (ODD) de l'ONU et/ou réduit le risque de ne pas atteindre un ou plusieurs ODD, tout en veillant à ce que les sociétés du portefeuille suivent des pratiques de bonne gouvernance. Le Compartiment s'attachera à investir dans des sociétés cotées en bourse du monde entier, tout en incluant systématiquement des considérations environnementales, sociales et de gouvernance ("ESG"), la performance financière étant mesurée par rapport à l'indice MSCI World Dividendes Nets Réinvestis sur la durée minimale de placement recommandée de 5 ans. L'indice MSCI World Nets Réinvestis représente les marchés d'actions mondiales".
- Rappel de la politique d'investissement du maître : "La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.  
La politique d'investissement du Compartiment consiste à investir dans des actions de sociétés mondiales qui conçoivent des produits ou services destinés à répondre à des problèmes clés en matière d'investissement durable. Il investit principalement dans les thèmes durables clés suivants : énergie, mobilité, construction et urbanisme, gestion des ressources naturelles, consommation, soins de beauté, technologies de l'information et finance.  
L'approche d'investissement socialement responsable ("ISR") mise en oeuvre combine principalement des approches thématiques ESG systématiques et des approches "Best-in-Universe", complétées par des approches par l'exclusion sectorielle et par les engagements. L'approche ESG du Gestionnaire Financier consiste à privilégier l'investissement dans les émetteurs contribuant à la réalisation des ODD de l'ONU et a donc défini des méthodologies d'analyse ESG exclusives adaptées à chaque catégorie d'émetteurs qui visent à évaluer les impacts sociaux et environnementaux de chaque société par rapport aux ODD de l'ONU. Cela consiste notamment à évaluer chaque société au regard des critères extra-financiers suivants : critères environnementaux (impacts environnementaux de la production d'énergie, conception environnementale et recyclage), critères sociaux (pratiques en matière de santé et de sécurité des employés, droits et conditions de travail au sein de la chaîne d'approvisionnement) et critères de gouvernance (cohérence de la gouvernance de l'entreprise avec une vision à long terme, équilibre de la distribution de valeur, éthique commerciale). Tous les titres sélectionnés auront été analysés et auront reçu une notation ESG par le Gestionnaire Financier. Cette approche ISR se traduit par une hausse de la notation par rapport à la notation moyenne de l'univers d'investissement après avoir éliminé au moins 20 % des titres les moins bien notés. L'analyse repose en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives fournies par les sociétés elles-mêmes et dépend donc de la qualité de ces informations. Bien qu'en constante amélioration, les rapports ESG des sociétés restent très hétérogènes. Veuillez vous reporter à la section "Description de l'analyse extra-financière et prise en compte des critères ESG" du Prospectus pour de plus amples informations sur les considérations ESG".
- Rappel de la composition du portefeuille du Compartiment maître : Le Compartiment peut investir au moins 80 % de son actif net dans des actions mondiales et jusqu'à 10 % de son actif net dans des instruments de liquidité et du marché monétaire. Le Compartiment peut investir jusqu'à 25 % de son actif sur les Marchés émergents.
- Les revenus générés par le FCPE sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Néant

Le profil de risque du FCPE nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

Le FCPE est classé sur l'échelle de l'indicateur synthétique de risque et de rendement du fait de son exposition aux marchés d'actions internationales.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée au FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCPE sur le dernier exercice	
Frais courants	2,50%*
Frais prélevés par le FCPE sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

\* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du FCPE** : 2016.
- **Année de création de la part RE** : 2020.
- **Devise** : Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/](http://www.interepargne.natixis.com/) epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du FCPE étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises,
  - et un membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCPE.*



## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le FCPE sur le dernier exercice

Frais courants	0,73%
----------------	-------

### Frais prélevés par le FCPE sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

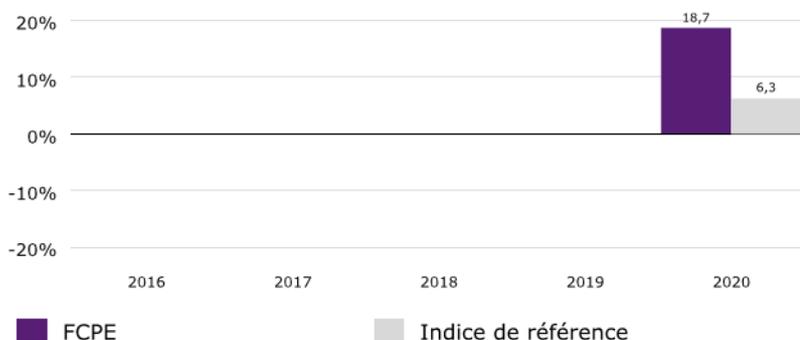
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les frais pris en charge par votre entreprise.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le FCPE.
- **Année de création du FCPE : 2016.**
- **Année de création de la part I2 : 2019.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du FCPE étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises,
  - et un membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCPE.*

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## SÉLECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code AMF : 990000130809

Part CO

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCPE est classé : Actions internationales.
- Un Fonds nourricier est investi au min. à 90% dans un seul autre OPC qui prend alors la qualification de maître. Le FCPE est nourricier du Compartiment maître "MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND" (actions M1/D) de la SICAV "MIROVA FUNDS" de droit luxembourgeois, qui bénéficie du Label ISR Français.
- L'objectif de gestion, diminué des frais de gestion du nourricier, et la politique d'investissement du fonds sont identiques à ceux du maître. La performance du FCPE sera inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. Le Compartiment maître "a un objectif d'investissement durable qui consiste à allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux en investissant dans des sociétés qui répondent aux critères d'investissement durable et dont l'activité économique contribue positivement ou ne nuit pas de manière significative à la réalisation d'un ou de plusieurs objectif(s) de développement durable (ODD) de l'ONU et/ou réduit le risque de ne pas atteindre un ou plusieurs ODD, tout en veillant à ce que les sociétés du portefeuille suivent des pratiques de bonne gouvernance. Le Compartiment s'attachera à investir dans des sociétés cotées en bourse du monde entier, tout en incluant systématiquement des considérations environnementales, sociales et de gouvernance ("ESG"), la performance financière étant mesurée par rapport à l'indice MSCI World Dividendes Nets Réinvestis sur la durée minimale de placement recommandée de 5 ans. L'indice MSCI World Nets Réinvestis représente les marchés d'actions mondiales".
- Rappel de la politique d'investissement du maître : "La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. La politique d'investissement du Compartiment consiste à investir dans des actions de sociétés mondiales qui conçoivent des produits ou services destinés à répondre à des problèmes clés en matière d'investissement durable. Il investit principalement dans les thèmes durables clés suivants : énergie, mobilité, construction et urbanisme, gestion des ressources naturelles, consommation, soins de beauté, technologies de l'information et finance. L'approche d'investissement socialement responsable ("ISR") mise en oeuvre combine principalement des approches thématiques ESG systématiques et des approches "Best-in-Universe", complétées par des approches par l'exclusion sectorielle et par les engagements. L'approche ESG du Gestionnaire Financier consiste à privilégier l'investissement dans les émetteurs contribuant à la réalisation des ODD de l'ONU et a donc défini des méthodologies d'analyse ESG exclusives adaptées à chaque catégorie d'émetteurs qui visent à évaluer les impacts sociaux et environnementaux de chaque société par rapport aux ODD de l'ONU. Cela consiste notamment à évaluer chaque société au regard des critères extra-financiers suivants : critères environnementaux (impacts environnementaux de la production d'énergie, conception environnementale et recyclage), critères sociaux (pratiques en matière de santé et de sécurité des employés, droits et conditions de travail au sein de la chaîne d'approvisionnement) et critères de gouvernance (cohérence de la gouvernance de l'entreprise avec une vision à long terme, équilibre de la distribution de valeur, éthique commerciale). Tous les titres sélectionnés auront été analysés et auront reçu une notation ESG par le Gestionnaire Financier. Cette approche ISR se traduit par une hausse de la notation par rapport à la notation moyenne de l'univers d'investissement après avoir éliminé au moins 20 % des titres les moins bien notés. L'analyse repose en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives fournies par les sociétés elles-mêmes et dépend donc de la qualité de ces informations. Bien qu'en constante amélioration, les rapports ESG des sociétés restent très hétérogènes. Veuillez vous reporter à la section "Description de l'analyse extra-financière et prise en compte des critères ESG" du Prospectus pour de plus amples informations sur les considérations ESG".
- Rappel de la composition du portefeuille du Compartiment maître : Le Compartiment peut investir au moins 80% de son actif net dans des actions mondiales et jusqu'à 10 % de son actif net dans des instruments de liquidité et du marché monétaire. Le Compartiment peut investir jusqu'à 25% de son actif sur les Marchés émergents.
- Les revenus générés par le FCPE sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Le FCPE est classé sur l'échelle de l'indicateur synthétique de risque et de rendement du fait de son exposition aux marchés d'actions internationales.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée au FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Néant

Le profil de risque du FCPE nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCPE sur le dernier exercice	
Frais courants	2,01%*
Frais prélevés par le FCPE sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

\* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du FCPE** : 2016.
- **Année de création de la part CO** : 2021.
- **Devise** : Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/](http://www.interepargne.natixis.com/) epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du FCPE étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises,
  - et un membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCPE.*

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## SÉLECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code AMF : 990000129909

Part R

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCPE est classé : Actions internationales.
- Un Fonds nourricier est investi au min. à 90% dans un seul autre OPC qui prend alors la qualification de maître. Le FCPE est nourricier du Compartiment maître "MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND" (actions M1/D) de la SICAV "MIROVA FUNDS" de droit luxembourgeois, qui bénéficie du Label ISR Français.
- L'objectif de gestion, diminué des frais de gestion du nourricier, et la politique d'investissement du fonds sont identiques à ceux du maître. La performance du FCPE sera inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. Le Compartiment maître "a un objectif d'investissement durable qui consiste à allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux en investissant dans des sociétés qui répondent aux critères d'investissement durable et dont l'activité économique contribue positivement ou ne nuit pas de manière significative à la réalisation d'un ou de plusieurs objectif(s) de développement durable (ODD) de l'ONU et/ou réduit le risque de ne pas atteindre un ou plusieurs ODD, tout en veillant à ce que les sociétés du portefeuille suivent des pratiques de bonne gouvernance. Le Compartiment s'attachera à investir dans des sociétés cotées en bourse du monde entier, tout en incluant systématiquement des considérations environnementales, sociales et de gouvernance ("ESG"), la performance financière étant mesurée par rapport à l'indice MSCI World Dividendes Nets Réinvestis sur la durée minimale de placement recommandée de 5 ans. L'indice MSCI World Nets Réinvestis représente les marchés d'actions mondiales".
- Rappel de la politique d'investissement du maître : "La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. La politique d'investissement du Compartiment consiste à investir dans des actions de sociétés mondiales qui conçoivent des produits ou services destinés à répondre à des problèmes clés en matière d'investissement durable. Il investit principalement dans les thèmes durables clés suivants : énergie, mobilité, construction et urbanisme, gestion des ressources naturelles, consommation, soins de beauté, technologies de l'information et finance. L'approche d'investissement socialement responsable ("ISR") mise en oeuvre combine principalement des approches thématiques ESG systématiques et des approches "Best-in-Universe", complétées par des approches par l'exclusion sectorielle et par les engagements. L'approche ESG du Gestionnaire Financier consiste à privilégier l'investissement dans les émetteurs contribuant à la réalisation des ODD de l'ONU et a donc défini des méthodologies d'analyse ESG exclusives adaptées à chaque catégorie d'émetteurs qui visent à évaluer les impacts sociaux et environnementaux de chaque société par rapport aux ODD de l'ONU. Cela consiste notamment à évaluer chaque société au regard des critères extra-financiers suivants : critères environnementaux (impacts environnementaux de la production d'énergie, conception environnementale et recyclage), critères sociaux (pratiques en matière de santé et de sécurité des employés, droits et conditions de travail au sein de la chaîne d'approvisionnement) et critères de gouvernance (cohérence de la gouvernance de l'entreprise avec une vision à long terme, équilibre de la distribution de valeur, éthique commerciale). Tous les titres sélectionnés auront été analysés et auront reçu une notation ESG par le Gestionnaire Financier. Cette approche ISR se traduit par une hausse de la notation par rapport à la notation moyenne de l'univers d'investissement après avoir éliminé au moins 20 % des titres les moins bien notés. L'analyse repose en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives fournies par les sociétés elles-mêmes et dépend donc de la qualité de ces informations. Bien qu'en constante amélioration, les rapports ESG des sociétés restent très hétérogènes. Veuillez vous reporter à la section "Description de l'analyse extra-financière et prise en compte des critères ESG" du Prospectus pour de plus amples informations sur les considérations ESG".
- Rappel de la composition du portefeuille du Compartiment maître : Le Compartiment peut investir au moins 80% de son actif net dans des actions mondiales et jusqu'à 10 % de son actif net dans des instruments de liquidité et du marché monétaire. Le Compartiment peut investir jusqu'à 25% de son actif sur les Marchés émergents.
- Les revenus générés par le FCPE sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Le FCPE est classé sur l'échelle de l'indicateur synthétique de risque et de rendement du fait de son exposition aux marchés d'actions internationales.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée au FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Néant

Le profil de risque du FCPE nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCPE sur le dernier exercice	
Frais courants	1,91%*
Frais prélevés par le FCPE sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

\* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du FCPE** : 2016.
- **Année de création de la part R** : 2021.
- **Devise** : Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/](http://www.interepargne.natixis.com/) epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du FCPE étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises,
  - et un membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCPE.*

# SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES

31 décembre 2021

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître le compartiment « MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND », action M1/D, de la SICAV MIROVA FUNDS, dont l'objectif d'investissement est d'allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux en investissant dans des obligations ou des actions émises par des sociétés qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et/ou réduisent le risque de ne pas atteindre un ou plusieurs ODD. Le Compartiment s'attachera à investir dans des sociétés cotées sur des bourses du monde entier, tout en alliant systématiquement des considérations Sociales, Environnementales et de Gouvernance (« ESG ») à une performance financière mesurée par rapport à l'indice MSCI World Net Dividends Reinvested sur la période minimale d'investissement recommandée de 5 ans.

## FCPE N°3674

### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 268.67  
 Valeur liquidative en € : Part I 33.74067

### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

5 ans au moins

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT



### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)

100% MSCI World (DNR)

### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément** : 19/01/2016  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
**Classification AMF** : Actions internationales

### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de capital / investissement mondial / change / modifications des lois et/ou des régimes fiscaux / concentration du portefeuille / actions / petite, moyenne et grande capitalisation / marchés émergents / instruments dérivés financiers / contrepartie / durabilité

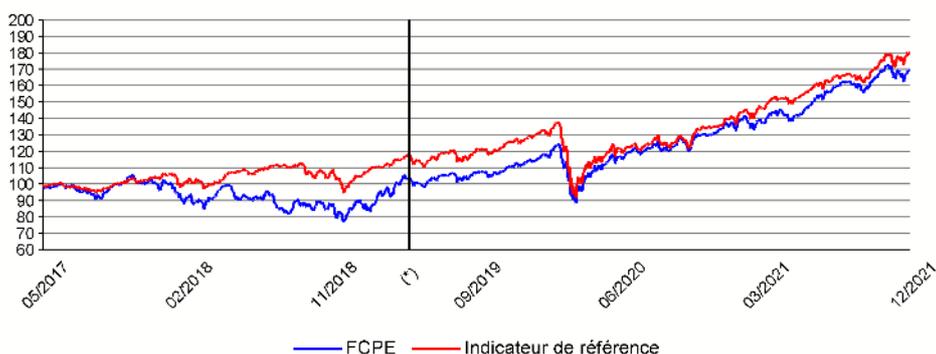
**FRAIS COURANTS:** 1.53%

## PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
Depuis le	30/11/2021	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2018		16/05/2017
Performance du FCPE	1.76%	26.07%	26.07%	110.15%	-	68.70%
Performance de l'indicateur de référence	3.21%	31.07%	31.07%	81.20%	-	78.80%
Écart de performance	-1.45%	-4.99%	-4.99%	28.95%	-	-10.09%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	28.06%	-	11.96%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	21.89%	-	13.37%
Écart de performance	NS	NS	NS	6.17%	-	-1.41%
Volatilité du FCPE	NS	NS	11.96%	18.94%	-	17.78%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	10.31%	19.20%	-	14.18%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

## ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)

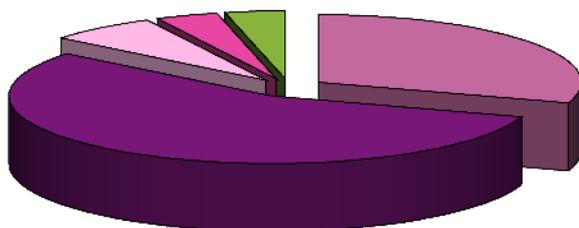


(\*) En raison d'un changement de gestion intervenu le 25/04/2019 les performances antérieures à cette date ne reflètent plus l'orientation de gestion actuelle du FCPE.

## PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Performance du FCPE	17.72%	41.60%	-16.83%							
Performance de l'indicateur de référence	6.33%	30.02%	-4.11%							
Écart de performance	11.39%	11.58%	-12.72%							

## RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 29.97%    ■ Actions Amérique du Nord 55.82%  
 ■ Actions Asie Pacifique 6.75%    ■ Actions Internationales 3.82%  
 ■ Monétaire & Liquidités 3.65%

## PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)

LU2102402687 | MIROVA GLB SUST EQTY FD M1 EUR DIS | 99.81%

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
 (2) Voir glossaire page suivante  
 (3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

De part et d'autre de l'Atlantique, les grandes banques centrales ont confirmé l'inflexion de leurs politiques dans un sens moins accommodant face au rebond de la demande et à la remontée de l'inflation. La rapide propagation du variant Omicron, plus transmissible que les précédents, a toutefois rappelé que la crise sanitaire n'était pas terminée et que la prudence s'imposait aussi bien aux autorités monétaires qu'aux états enclins à rétablir des mesures de restriction de l'activité. L'apparente efficacité des traitements existants a néanmoins rassuré. Comme elle l'avait laissé entrevoir, la Réserve Fédérale a annoncé une accélération de la réduction de ses achats d'actifs mensuels à partir de janvier en prenant acte de la solidité de son économie, d'un marché du travail proche du plein emploi et d'une inflation élevée depuis plusieurs mois et susceptible de perdurer. La banque centrale de Washington avait déjà prévenu qu'elle n'augmenterait ses taux qu'après la fin de son programme d'assouplissement quantitatif qui devrait durer jusqu'en mars. Les projections des membres du comité de politique monétaire ont suggéré trois éventuels relèvements de 0,25% du taux des Fed Funds en 2022. En Europe, après avoir maintenu le statu quo en novembre, la Banque d'Angleterre, préoccupée par le risque inflationniste, a finalement remonté son taux directeur de 0,10% à 0,25%, à la surprise des investisseurs. En zone euro, la BCE a réitéré son intention de mettre un terme à son programme d'achats d'actifs d'urgence pandémique en mars compte tenu de perspectives de poursuite de la croissance et d'une inflation en ligne avec son objectif de moyen terme. L'institut de Francfort continuera cependant à réinvestir au moins jusqu'à la fin 2024 les tombées d'intérêts et les remboursements d'obligations. Dans ce contexte de reprise économique continue et d'anticipations d'un retrait mesuré du soutien monétaire exceptionnel au cours des prochains mois, la plupart des marchés d'actions se sont repris en fin d'année. Les indices MSCI des marchés d'actions exprimés en euro ont affiché les performances suivantes en décembre : Europe +5,5% (dont zone euro +4,9% et Europe hors zone euro +6,1%) et Monde - émergents inclus - hors Europe +2,5% (dont Etats-Unis +2,9%, Japon +0,9% et Emergents +0,8%). Sur les échéances à 10 ans, les marchés obligataires souverains ont enregistré une hausse des rendements, modérée aux Etats-Unis et un peu plus marquée en Europe. Au 31 décembre, le taux de rendement du T-Note américain s'est établi à 1,51% (+0,06% sur le mois). En zone euro, le Bund allemand a atteint -0,18% (+0,17%) et l'OAT française 0,20% (+0,19%). L'écart de rendement Italie-Allemagne s'est accru de 3 points à 135 points de base. Au Royaume-Uni, le rendement du Gilt s'est élevé à 0,97% (+0,16%). Sur le mois, l'indice Bloomberg Euro Aggregate 3-5 ans s'est replié de -0,4% et l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans a affiché une baisse de -0,7%.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

### Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

# SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES part A1

31 décembre 2021

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître le compartiment « MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND », action M1/D, de la SICAV MIROVA FUNDS, dont l'objectif d'investissement d'allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux en investissant dans des obligations ou des actions émises par des sociétés qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et/ou réduisent le risque de ne pas atteindre un ou plusieurs ODD. Le Compartiment s'attachera à investir dans des sociétés cotées sur des bourses du monde entier, tout en alliant systématiquement des considérations Sociales, Environnementales et de Gouvernance (« ESG ») à une performance financière mesurée par rapport à l'indice MSCI World Net Dividends Reinvested sur la période minimale d'investissement recommandée de 5 ans.

## FCPE N°7169

### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d' €) : 268.67  
 Valeur liquidative en € : Part A1 23.58728

### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

5 ans au moins

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT



### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)

100% MSCI World (DNR)

### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément**  
**Devise du fonds** EUR  
**Type de fonds** FCPE  
**Valorisation** Quotidienne  
**Dépositaire** CACEIS Bank  
**Société de gestion** NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
**Classification AMF** Actions internationales

### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de capital / investissement mondial / change / modifications des lois et/ou des régimes fiscaux / concentration du portefeuille / actions / petite, moyenne et grande capitalisation / marchés émergents / instruments dérivés financiers / contrepartie / durabilité

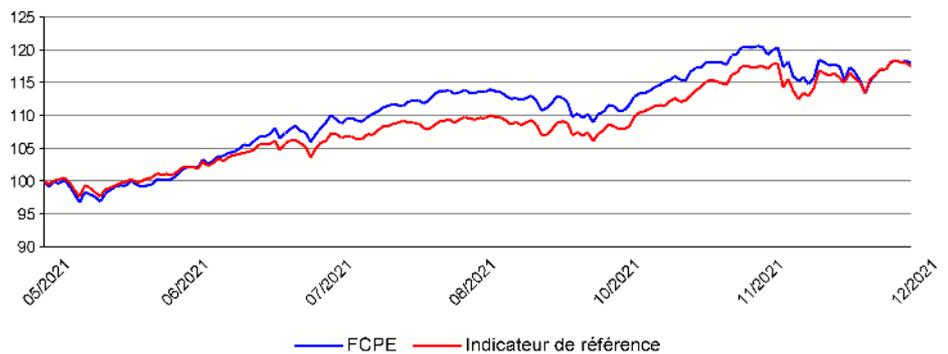
**FRAIS COURANTS:** 2.10% estimation des frais courants

## PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
Depuis le	30/11/2021	03/05/2021				03/05/2021
Performance du FCPE	1.71%	17.94%	-	-	-	17.94%
Performance de l'indicateur de référence	3.21%	17.40%	-	-	-	17.40%
Écart de performance	-1.50%	0.54%	-	-	-	0.54%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-	-	28.25%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-	-	27.37%
Écart de performance	NS	NS	NS	-	-	0.88%
Volatilité du FCPE	NS	NS	-	-	-	12.37%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	-	-	-	11.34%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

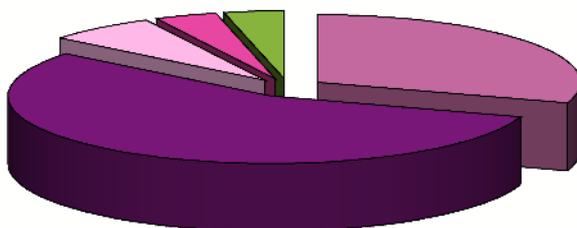
## ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)



## PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Performance du FCPE										

## RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 29.97%    ■ Actions Amérique du Nord 55.82%  
 ■ Actions Asie Pacifique 6.75%    ■ Actions Internationales 3.82%  
 ■ Monétaire & Liquidités 3.65%

## PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)

LU2102402687	MIROVA GLB SUST EQTY FD M1 EUR DIS	99.81%
--------------	------------------------------------	--------

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
 (2) Voir glossaire page suivante  
 (3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

De part et d'autre de l'Atlantique, les grandes banques centrales ont confirmé l'inflexion de leurs politiques dans un sens moins accommodant face au rebond de la demande et à la remontée de l'inflation. La rapide propagation du variant Omicron, plus transmissible que les précédents, a toutefois rappelé que la crise sanitaire n'était pas terminée et que la prudence s'imposait aussi bien aux autorités monétaires qu'aux états enclins à rétablir des mesures de restriction de l'activité. L'apparente efficacité des traitements existants a néanmoins rassuré. Comme elle l'avait laissé entrevoir, la Réserve Fédérale a annoncé une accélération de la réduction de ses achats d'actifs mensuels à partir de janvier en prenant acte de la solidité de son économie, d'un marché du travail proche du plein emploi et d'une inflation élevée depuis plusieurs mois et susceptible de perdurer. La banque centrale de Washington avait déjà prévenu qu'elle n'augmenterait ses taux qu'après la fin de son programme d'assouplissement quantitatif qui devrait durer jusqu'en mars. Les projections des membres du comité de politique monétaire ont suggéré trois éventuels relèvements de 0,25% du taux des Fed Funds en 2022. En Europe, après avoir maintenu le statu quo en novembre, la Banque d'Angleterre, préoccupée par le risque inflationniste, a finalement remonté son taux directeur de 0,10% à 0,25%, à la surprise des investisseurs. En zone euro, la BCE a réitéré son intention de mettre un terme à son programme d'achats d'actifs d'urgence pandémique en mars compte tenu de perspectives de poursuite de la croissance et d'une inflation en ligne avec son objectif de moyen terme. L'institut de Francfort continuera cependant à réinvestir au moins jusqu'à la fin 2024 les tombées d'intérêts et les remboursements d'obligations. Dans ce contexte de reprise économique continue et d'anticipations d'un retrait mesuré du soutien monétaire exceptionnel au cours des prochains mois, la plupart des marchés d'actions se sont repris en fin d'année. Les indices MSCI des marchés d'actions exprimés en euro ont affiché les performances suivantes en décembre : Europe +5,5% (dont zone euro +4,9% et Europe hors zone euro +6,1%) et Monde - émergents inclus - hors Europe +2,5% (dont Etats-Unis +2,9%, Japon +0,9% et Emergents +0,8%). Sur les échéances à 10 ans, les marchés obligataires souverains ont enregistré une hausse des rendements, modérée aux Etats-Unis et un peu plus marquée en Europe. Au 31 décembre, le taux de rendement du T-Note américain s'est établi à 1,51% (+0,06% sur le mois). En zone euro, le Bund allemand a atteint -0,18% (+0,17%) et l'OAT française 0,20% (+0,19%). L'écart de rendement Italie-Allemagne s'est accru de 3 points à 135 points de base. Au Royaume-Uni, le rendement du Gilt s'est élevé à 0,97% (+0,16%). Sur le mois, l'indice Bloomberg Euro Aggregate 3-5 ans s'est replié de -0,4% et l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans a affiché une baisse de -0,7%.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

### Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

# SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES part A0

31 décembre 2021

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître le compartiment « MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND », action M1/D, de la SICAV MIROVA FUNDS, dont l'objectif d'investissement d'allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux en investissant dans des obligations ou des actions émises par des sociétés qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et/ou réduisent le risque de ne pas atteindre un ou plusieurs ODD. Le Compartiment s'attachera à investir dans des sociétés cotées sur des bourses du monde entier, tout en alliant systématiquement des considérations Sociales, Environnementales et de Gouvernance (« ESG ») à une performance financière mesurée par rapport à l'indice MSCI World Net Dividends Reinvested sur la période minimale d'investissement recommandée de 5 ans.

## FCPE N°7197

### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 268.67  
 Valeur liquidative en € : Part A0 25.19932

### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

5 ans au moins

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT



### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)

100% MSCI World (DNR)

### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément**  
**Devise du fonds** EUR  
**Type de fonds** FCPE  
**Valorisation** Quotidienne  
**Dépositaire** CACEIS Bank  
**Société de gestion** NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
**Classification AMF** Actions internationales

### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de capital / investissement mondial / change / modifications des lois et/ou des régimes fiscaux / concentration du portefeuille / actions / petite, moyenne et grande capitalisation / marchés émergents / instruments dérivés financiers / contrepartie / durabilité

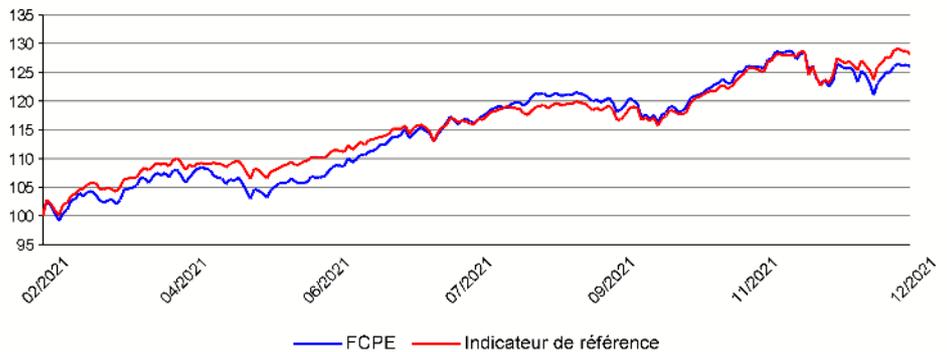
**FRAIS COURANTS:** 1.60% estimation des frais courants

## PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
Depuis le	30/11/2021	26/02/2021				26/02/2021
Performance du FCPE	1.76%	26.00%	-	-	-	26.00%
Performance de l'indicateur de référence	3.21%	28.05%	-	-	-	28.05%
Écart de performance	-1.45%	-2.05%	-	-	-	-2.05%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-	-	31.50%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-	-	34.04%
Écart de performance	NS	NS	NS	-	-	-2.54%
Volatilité du FCPE	NS	NS	-	-	-	10.03%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	-	-	-	8.78%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

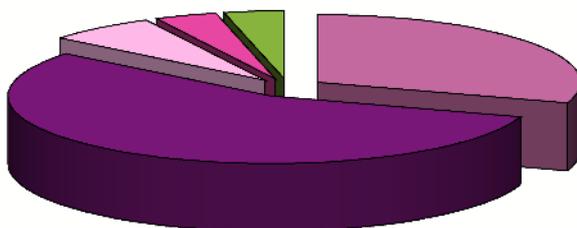
## ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)



## PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Performance du FCPE										

## RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 29.97%    ■ Actions Amérique du Nord 55.82%  
 ■ Actions Asie Pacifique 6.75%    ■ Actions Internationales 3.82%  
 ■ Monétaire & Liquidités 3.65%

## PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)

LU2102402687	MIROVA GLB SUST EQTY FD M1 EUR DIS	99.81%
--------------	------------------------------------	--------

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
 (2) Voir glossaire page suivante  
 (3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

De part et d'autre de l'Atlantique, les grandes banques centrales ont confirmé l'inflexion de leurs politiques dans un sens moins accommodant face au rebond de la demande et à la remontée de l'inflation. La rapide propagation du variant Omicron, plus transmissible que les précédents, a toutefois rappelé que la crise sanitaire n'était pas terminée et que la prudence s'imposait aussi bien aux autorités monétaires qu'aux états enclins à rétablir des mesures de restriction de l'activité. L'apparente efficacité des traitements existants a néanmoins rassuré. Comme elle l'avait laissé entrevoir, la Réserve Fédérale a annoncé une accélération de la réduction de ses achats d'actifs mensuels à partir de janvier en prenant acte de la solidité de son économie, d'un marché du travail proche du plein emploi et d'une inflation élevée depuis plusieurs mois et susceptible de perdurer. La banque centrale de Washington avait déjà prévenu qu'elle n'augmenterait ses taux qu'après la fin de son programme d'assouplissement quantitatif qui devrait durer jusqu'en mars. Les projections des membres du comité de politique monétaire ont suggéré trois éventuels relèvements de 0,25% du taux des Fed Funds en 2022. En Europe, après avoir maintenu le statu quo en novembre, la Banque d'Angleterre, préoccupée par le risque inflationniste, a finalement remonté son taux directeur de 0,10% à 0,25%, à la surprise des investisseurs. En zone euro, la BCE a réitéré son intention de mettre un terme à son programme d'achats d'actifs d'urgence pandémique en mars compte tenu de perspectives de poursuite de la croissance et d'une inflation en ligne avec son objectif de moyen terme. L'institut de Francfort continuera cependant à réinvestir au moins jusqu'à la fin 2024 les tombées d'intérêts et les remboursements d'obligations. Dans ce contexte de reprise économique continue et d'anticipations d'un retrait mesuré du soutien monétaire exceptionnel au cours des prochains mois, la plupart des marchés d'actions se sont repris en fin d'année. Les indices MSCI des marchés d'actions exprimés en euro ont affiché les performances suivantes en décembre : Europe +5,5% (dont zone euro +4,9% et Europe hors zone euro +6,1%) et Monde - émergents inclus - hors Europe +2,5% (dont Etats-Unis +2,9%, Japon +0,9% et Emergents +0,8%). Sur les échéances à 10 ans, les marchés obligataires souverains ont enregistré une hausse des rendements, modérée aux Etats-Unis et un peu plus marquée en Europe. Au 31 décembre, le taux de rendement du T-Note américain s'est établi à 1,51% (+0,06% sur le mois). En zone euro, le Bund allemand a atteint -0,18% (+0,17%) et l'OAT française 0,20% (+0,19%). L'écart de rendement Italie-Allemagne s'est accru de 3 points à 135 points de base. Au Royaume-Uni, le rendement du Gilt s'est élevé à 0,97% (+0,16%). Sur le mois, l'indice Bloomberg Euro Aggregate 3-5 ans s'est replié de -0,4% et l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans a affiché une baisse de -0,7%.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

### Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

# SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES I2

31 décembre 2021

Part avec frais de gestion à la charge de l'entreprise. Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître le compartiment « MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND », action M1/D, de la SICAV MIROVA FUNDS, dont l'objectif d'investissement d'allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux en investissant dans des obligations ou des actions émises par des sociétés qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et/ou réduisent le risque de ne pas atteindre un ou plusieurs ODD. Le Compartiment s'attachera à investir dans des sociétés cotées sur des bourses du monde entier, tout en alliant systématiquement des considérations Sociales, Environnementales et de Gouvernance (« ESG ») à une performance financière mesurée par rapport à l'indice MSCI World Net Dividends Reinvested sur la période minimale d'investissement recommandée de 5 ans.

## FCPE N°7674

### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 268.67  
 Valeur liquidative en € : Part I2 37.91254

### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

5 ans au moins

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT



### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)

100% MSCI World (DNR)

### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément** : 03/02/2020  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
**Classification AMF** : Actions internationales

### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de capital / investissement mondial / change / modifications des lois et/ou des régimes fiscaux / concentration du portefeuille / actions / petite, moyenne et grande capitalisation / marchés émergents / instruments dérivés financiers / contrepartie / durabilité

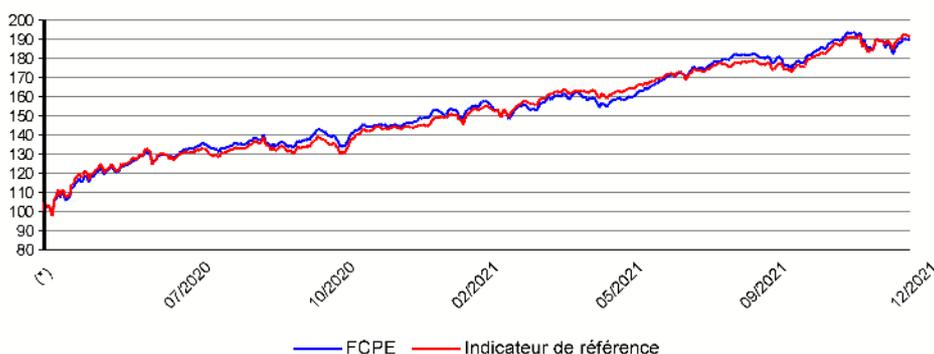
**FRAIS COURANTS:** 0.73%

## PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
Depuis le	30/11/2021	31/12/2020	31/12/2020			16/03/2020
Performance du FCPE	1.83%	27.09%	27.09%	-	-	89.56%
Performance de l'indicateur de référence	3.21%	31.07%	31.07%	-	-	90.91%
Écart de performance	-1.38%	-3.98%	-3.98%	-	-	-1.35%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-	-	42.82%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-	-	43.38%
Écart de performance	NS	NS	NS	-	-	-0.57%
Volatilité du FCPE	NS	NS	11.96%	-	-	15.60%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	10.31%	-	-	16.36%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

## ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)

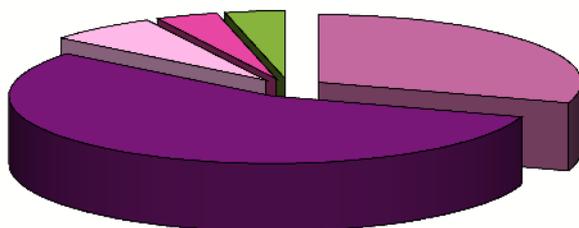


(\*) En raison d'un changement de gestion intervenu le 25/04/2019 les performances antérieures à cette date ne reflètent plus l'orientation de gestion actuelle du FCPE.

## PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Performance du FCPE	18.71%									
Performance de l'indicateur de référence	6.33%									
Écart de performance	12.38%									

## RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 29.97%    ■ Actions Amérique du Nord 55.82%  
 ■ Actions Asie Pacifique 6.75%    ■ Actions Internationales 3.82%  
 ■ Monétaire & Liquidités 3.65%

## PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)

LU2102402687 | MIROVA GLB SUST EQTY FD M1 EUR DIS | 99.81%

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
 (2) Voir glossaire page suivante  
 (3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

De part et d'autre de l'Atlantique, les grandes banques centrales ont confirmé l'inflexion de leurs politiques dans un sens moins accommodant face au rebond de la demande et à la remontée de l'inflation. La rapide propagation du variant Omicron, plus transmissible que les précédents, a toutefois rappelé que la crise sanitaire n'était pas terminée et que la prudence s'imposait aussi bien aux autorités monétaires qu'aux états enclins à rétablir des mesures de restriction de l'activité. L'apparente efficacité des traitements existants a néanmoins rassuré. Comme elle l'avait laissé entrevoir, la Réserve Fédérale a annoncé une accélération de la réduction de ses achats d'actifs mensuels à partir de janvier en prenant acte de la solidité de son économie, d'un marché du travail proche du plein emploi et d'une inflation élevée depuis plusieurs mois et susceptible de perdurer. La banque centrale de Washington avait déjà prévenu qu'elle n'augmenterait ses taux qu'après la fin de son programme d'assouplissement quantitatif qui devrait durer jusqu'en mars. Les projections des membres du comité de politique monétaire ont suggéré trois éventuels relèvements de 0,25% du taux des Fed Funds en 2022. En Europe, après avoir maintenu le statu quo en novembre, la Banque d'Angleterre, préoccupée par le risque inflationniste, a finalement remonté son taux directeur de 0,10% à 0,25%, à la surprise des investisseurs. En zone euro, la BCE a réitéré son intention de mettre un terme à son programme d'achats d'actifs d'urgence pandémique en mars compte tenu de perspectives de poursuite de la croissance et d'une inflation en ligne avec son objectif de moyen terme. L'institut de Francfort continuera cependant à réinvestir au moins jusqu'à la fin 2024 les tombées d'intérêts et les remboursements d'obligations. Dans ce contexte de reprise économique continue et d'anticipations d'un retrait mesuré du soutien monétaire exceptionnel au cours des prochains mois, la plupart des marchés d'actions se sont repris en fin d'année. Les indices MSCI des marchés d'actions exprimés en euro ont affiché les performances suivantes en décembre : Europe +5,5% (dont zone euro +4,9% et Europe hors zone euro +6,1%) et Monde - émergents inclus - hors Europe +2,5% (dont Etats-Unis +2,9%, Japon +0,9% et Emergents +0,8%). Sur les échéances à 10 ans, les marchés obligataires souverains ont enregistré une hausse des rendements, modérée aux Etats-Unis et un peu plus marquée en Europe. Au 31 décembre, le taux de rendement du T-Note américain s'est établi à 1,51% (+0,06% sur le mois). En zone euro, le Bund allemand a atteint -0,18% (+0,17%) et l'OAT française 0,20% (+0,19%). L'écart de rendement Italie-Allemagne s'est accru de 3 points à 135 points de base. Au Royaume-Uni, le rendement du Gilt s'est élevé à 0,97% (+0,16%). Sur le mois, l'indice Bloomberg Euro Aggregate 3-5 ans s'est replié de -0,4% et l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans a affiché une baisse de -0,7%.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

### Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

# SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES Part RE

## 31 décembre 2021

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître le compartiment « MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND », action M1/D, de la SICAV MIROVA FUNDS, dont l'objectif d'investissement est d'allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux en investissant dans des obligations ou des actions émises par des sociétés qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et/ou réduisent le risque de ne pas atteindre un ou plusieurs ODD. Le Compartiment s'attachera à investir dans des sociétés cotées sur des bourses du monde entier, tout en alliant systématiquement des considérations Sociales, Environnementales et de Gouvernance (« ESG ») à une performance financière mesurée par rapport à l'indice MSCI World Net Dividends Reinvested sur la période minimale d'investissement recommandée de 5 ans.

### FCPE N°6674

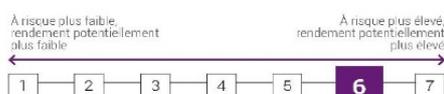
#### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 268.67  
 Valeur liquidative en € : part RE 24.11841

#### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

5 ans au moins

#### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT



#### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)

100% MSCI World (DNR)

#### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément**  
**Devise du fonds** EUR  
**Type de fonds** FCPE  
**Valorisation** Quotidienne  
**Dépositaire** CACEIS Bank  
**Société de gestion** NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
**Classification AMF** Actions internationales

#### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de capital / investissement mondial / change / modifications des lois et/ou des régimes fiscaux / concentration du portefeuille / actions / petite, moyenne et grande capitalisation / marchés émergents / instruments dérivés financiers / contrepartie / durabilité

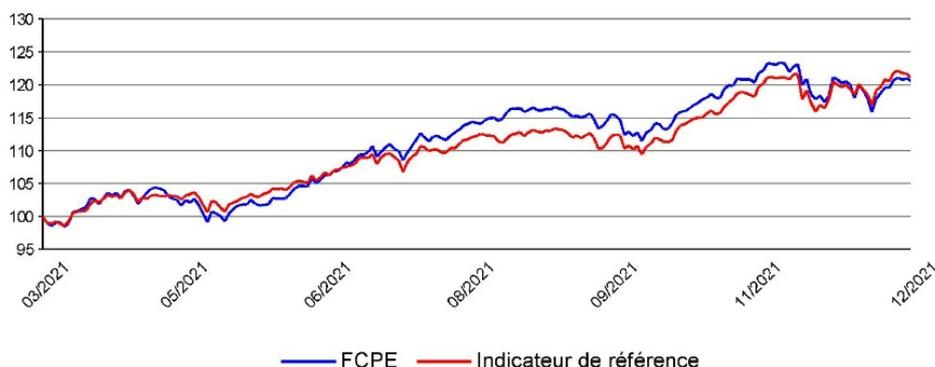
**FRAIS COURANTS:** 2.51%

### PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
Depuis le	30/11/2021	16/03/2021				16/03/2021
Performance du FCPE	1.68%	20.59%	-	-	-	20.59%
Performance de l'indicateur de référence	3.21%	21.07%	-	-	-	21.07%
Écart de performance	-1.53%	-0.47%	-	-	-	-0.47%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-	-	26.58%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-	-	27.20%
Écart de performance	NS	NS	NS	-	-	-0.63%
Volatilité du FCPE	NS	NS	-	-	-	10.71%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	-	-	-	8.95%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

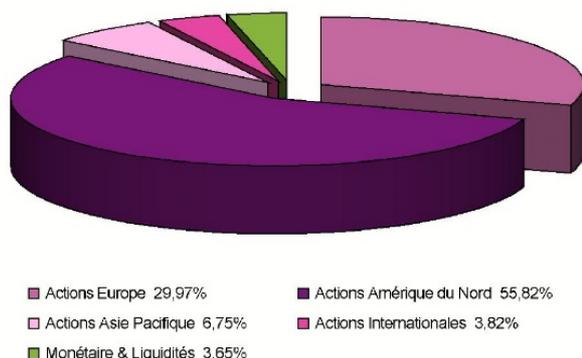
### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)



### PERFORMANCES CALENDRIÈRES

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Performance du FCPE										

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



### PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)

LU2102402687	MIROVA GLB SUST EQTY FD M1 EUR DIS	99.81%
--------------	------------------------------------	--------

(1) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(2) Voir glossaire page suivante

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

De part et d'autre de l'Atlantique, les grandes banques centrales ont confirmé l'inflexion de leurs politiques dans un sens moins accommodant face au rebond de la demande et à la remontée de l'inflation. La rapide propagation du variant Omicron, plus transmissible que les précédents, a toutefois rappelé que la crise sanitaire n'était pas terminée et que la prudence s'imposait aussi bien aux autorités monétaires qu'aux états enclins à rétablir des mesures de restriction de l'activité. L'apparente efficacité des traitements existants a néanmoins rassuré. Comme elle l'avait laissé entrevoir, la Réserve Fédérale a annoncé une accélération de la réduction de ses achats d'actifs mensuels à partir de janvier en prenant acte de la solidité de son économie, d'un marché du travail proche du plein emploi et d'une inflation élevée depuis plusieurs mois et susceptible de perdurer. La banque centrale de Washington avait déjà prévenu qu'elle n'augmenterait ses taux qu'après la fin de son programme d'assouplissement quantitatif qui devrait durer jusqu'en mars. Les projections des membres du comité de politique monétaire ont suggéré trois éventuels relèvements de 0,25% du taux des Fed Funds en 2022. En Europe, après avoir maintenu le statu quo en novembre, la Banque d'Angleterre, préoccupée par le risque inflationniste, a finalement remonté son taux directeur de 0,10% à 0,25%, à la surprise des investisseurs. En zone euro, la BCE a réitéré son intention de mettre un terme à son programme d'achats d'actifs d'urgence pandémique en mars compte tenu de perspectives de poursuite de la croissance et d'une inflation en ligne avec son objectif de moyen terme. L'institut de Francfort continuera cependant à réinvestir au moins jusqu'à la fin 2024 les tombées d'intérêts et les remboursements d'obligations. Dans ce contexte de reprise économique continue et d'anticipations d'un retrait mesuré du soutien monétaire exceptionnel au cours des prochains mois, la plupart des marchés d'actions se sont repris en fin d'année. Les indices MSCI des marchés d'actions exprimés en euro ont affiché les performances suivantes en décembre : Europe +5,5% (dont zone euro +4,9% et Europe hors zone euro +6,1%) et Monde - émergents inclus - hors Europe +2,5% (dont Etats-Unis +2,9%, Japon +0,9% et Emergents +0,8%). Sur les échéances à 10 ans, les marchés obligataires souverains ont enregistré une hausse des rendements, modérée aux Etats-Unis et un peu plus marquée en Europe. Au 31 décembre, le taux de rendement du T-Note américain s'est établi à 1,51% (+0,06% sur le mois). En zone euro, le Bund allemand a atteint -0,18% (+0,17%) et l'OAT française 0,20% (+0,19%). L'écart de rendement Italie-Allemagne s'est accru de 3 points à 135 points de base. Au Royaume-Uni, le rendement du Gilt s'est élevé à 0,97% (+0,16%). Sur le mois, l'indice Bloomberg Euro Aggregate 3-5 ans s'est replié de -0,4% et l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans a affiché une baisse de -0,7%.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CAEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients. [ClientServiceAM@natixis.com](mailto:ClientServiceAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Intérépargne et de Natixis Investment Managers International.



[im.natixis.com](http://im.natixis.com)

**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00  
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros  
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38